



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

MISSION D'ÉTUDE « ADÉQUATION EMPLOI – FORMATION » DANS LA FILIÈRE FORET

établi par

Dominique DANGUY DES DESERTS

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Avec l'appui d'Alain MARCOUX

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

et de

Didier LACHASSAGNE

Chargé de mission
DGER

Décembre 2010

CGAAER n°1947

Sommaire

1. La commande.....	1
2. Les constats et les recommandations des missionnaires.....	3
3. Les besoins en emplois liés à la croissance verte.....	5
3.2. La filière forêt, première transformation-bois.....	5
3.3. Le plan d'action main-d'œuvre (étude de FCBA).....	6
4. Les formations à mettre en place.....	8
4.1. Les besoins en formation.....	8
4.2. Les flux de formation actuels.....	9
4.3. Les améliorations à apporter au dispositif de formation.....	9
4.4. Les actions de formation prioritaires à court terme.....	10
4.4.1. Les conducteurs de machines de bûcheronnage.....	10
4.4.2. Les conducteurs de déchiqueteuses.....	10
4.4.3. Les câblistes.....	10
4.4.4. Les bûcherons.....	11
4.4.5. L'encadrement.....	11
5. Les réformes, les études et les concertations récentes à prendre en compte.....	14
5.1. Les réformes.....	14
5.1.1. Le CAPA.....	14
5.1.2. Le bac pro.....	14
5.1.3. Le BTSA.....	15
5.2. Les concertations relatives à l'enseignement.....	15
5.2.1. Les assises de l'ETAP. (Enseignement technique agricole public).....	15
5.2.2. Le plan de mobilisation des métiers de la croissance verte.....	15
5.2.3. Les séminaires de décembre 2008 et octobre 2009.....	16
6. Les acteurs, rencontres, états des lieux et analyses.....	18
7. Conclusion.....	19

ANNEXE 1 : Comptes-rendus des rencontres.....	21
1. Les DRAAF.....	21
1.1. Champagne-Ardenne.....	21
1.2. Lorraine.....	21
1.3. Centre.....	22
1.4. Aquitaine.....	22
1.5. Rhône-Alpes.....	23
1.6. Limousin.....	23
2. Les Conseils régionaux	24
2.1. Champagne-Ardenne	24
2.2. Aquitaine	24
2.3. Rhône-Alpes.....	25
2.4. Limousin.....	25
3. Les Etablissements d'Enseignement.....	26
3.1. Mirecourt.....	26
3.2. Les Barres.....	27
3.3. Bazas.....	28
3.4. Sabres et chantier d'essouchage.....	28
3.5. Montélimar.....	29
3.6. Meymac.....	30
4. L'enseignement supérieur.....	30
5. Les Professionnels.....	31
5.1. Epinal.....	31
5.2. Entrepreneurs des territoires.....	31
5.3. Limousin.....	31
5.4. Rhône-Alpes.....	33
ANNEXE 2 : La forêt et la filière bois françaises dans le contexte international.....	34
1. La forêt dans le monde, en Europe et en France.....	34
1.1. La Forêt dans le monde.....	34
1.2. La Forêt en Europe.....	35
1.3. La Forêt en France.....	36
2. Le bois et l'emploi en France.....	46
2.1. La forêt et la filière bois.....	46
ANNEXE 3 : L'offre de formation dans l'enseignement technique forestier.....	48
1. L'offre de formation.....	48
1.1. La carte des formations	48
1.2. Les flux recensés.....	50
1.3. Les diplômés par examen.....	53
1.4. Etude sur le placement des diplômés.....	54
2. Les effectifs enseignants.....	59
ANNEXE 4 : Les assises de l'ETAP.....	60
ANNEXE 5 : Les rénovations en cours.....	67
ANNEXE 6 : Les sources.....	68

1. LA COMMANDE.

Par courrier daté du 28 juillet, M. Jean-Louis Buer, Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche acte la nomination de Didier Lachassagne en tant que « Chargé de mission » auprès de la DGER pour une durée d'un an.

La résidence administrative du chargé de mission choisie est l'EPL de Charleville-Mézières.

L'objectif de cette mission est une contribution aux travaux relatifs aux évolutions nécessaires de l'enseignement technique forestier.

M. Jacques Andrieu, responsable de la Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation, précise la mission au cours d'un entretien le 15 septembre 2009.

Le budget alloué à cette mission sera versé à l'EPLEFPA de Charleville-Mézières et couvrira les différentes dépenses afférentes à celle-ci. Ces dépenses concernent principalement les déplacements (DGER, établissements dispensant des formations forestières, organisations professionnelles, collectivités...), l'hébergement, les frais divers de secrétariat.

Dans un premier temps, M. Andrieu propose un suivi et une participation à l'organisation des journées d'échanges intitulées « apports du système national d'appui aux formations forestières », dossier suivi par M. Daniel Reitzer pour le service « PoFE ». Cette rencontre est organisée les 12 et 13 octobre par le CEZ de Rambouillet.

A partir du 1^{er} septembre, date de la prise de fonction à Charleville, plusieurs contacts sont pris avec le CGAAER, le CFPPA de Charleville, l'inspection de l'enseignement agricole, l'EPLEFPA de Meymac, de Mirecourt, des professionnels, le CEZ de Rambouillet. De nombreux rapports et documents concernant la forêt française sont consultés :

- rapport PUECH,
- discours d'URMATT du Président de la République,
- actes du séminaire « prospective formation emploi dans les secteurs de la forêt et du bois suite au Grenelle de l'environnement »,
- pédagogie française : état des lieux (Laëtitia Cochet),
- rapports produits par le CGAAER,
- rapports de l'Inventaire Forestier National,
- évaluation de l'emploi lié à la mobilisation de bois supplémentaire 2012 et 2020 par le FCBA,
- états généraux de l'Outre-mer...

A la lecture de ces rapports, plusieurs constats apparaissent :

- la forêt française se développe, mais est insuffisamment exploitée,
- les besoins en main-d'œuvre formée sont de plus en plus pressants,
- des pôles de « compétences » doivent se développer avec une politique de développement : à court terme, équipements matériels performants, formation de conducteurs de machines de bûcheronnage; et à moyen terme, investissements dans la recherche et dans des outils d'exploitation durable et non polluants.
- une coopération entre constructeurs, organismes de recherche et centres de formation est à impulser,
- les métiers doivent devenir attractifs pour attirer les jeunes vers ces formations,
- l'enseignement doit s'adapter aux enjeux d'un développement durable, aux exigences nouvelles des métiers et des publics, produire une carte des formations nationale cohérente,
- la formation initiale et la formation continue doivent être complémentaires,
- les réseaux entre centres, autour de pôles, doivent se développer et être encouragés,
- ces pôles demandent une ouverture vers l'Education Nationale et l'enseignement supérieur...

L'analyse de ces rapports, les diverses rencontres et discussions font état de l'incroyable richesse de la matière pour bâtir un enseignement ambitieux et adapté aux enjeux de la filière forestière.

Les 4^{ème} et 5^{ème} sections du CGAAER conduisaient un groupe de travail sur les métiers de l'aménagement, de l'environnement et de la forêt. De plus, des travaux sont en cours sur les métiers de la croissance verte.

Le sujet rejoint les préoccupations d'autres secteurs et c'est pourquoi, afin d'unir nos compétences et expériences, la mission a pu collaborer avec le CGAAER, précisément avec M. Danguy des Déserts.

Les solutions devant venir aussi du terrain, la mission conjointe avec le CGAAER a rencontré cinq établissements d'enseignement publics et privés, un par inter-régions suivant le découpage utilisé par la Forêt Privée de France. Cet « audit » est le moyen d'affirmer une volonté de rendre les équipes actrices des évolutions nécessaires par une analyse objective de la situation présente et de maintenir l'esprit de changement insufflé lors des assises de l'enseignement agricole, notamment en s'appuyant sur la notion de pôles de compétences.

En parallèle, divers organismes professionnels, DRAAF, SRFD et Conseils Régionaux sont rencontrés.

Dans un deuxième temps, est organisée avec le CEZ une rencontre des cinq établissements audités, afin de définir un avant-projet. Elle s'est déroulée à Rambouillet (10, 11 et 12 mai).

Une première rencontre à Mirecourt avec les personnels de direction et les enseignants techniques a été édifiante et riche d'enseignements : les établissements apparaissent en mesure de répondre aux enjeux avec une remise en question fondamentale des pratiques, sans se cacher derrière l'arbre des moyens.

Il s'agit maintenant de trouver le levier pour rapidement enclencher un mouvement faisant suite aux assises d'octobre à décembre 2009. Ces assises ont générée une formidable attente de tous les acteurs présents et en premier lieu des établissements d'enseignement. Elle se confirme par leur participation au séminaire d'octobre 2009 et par l'accueil de notre mission.

2. LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS DES MISSIONNAIRES.

L'enseignement technique forestier : atouts, faiblesses et voies d'amélioration.

Synthèse des entretiens, observations et recommandations des missionnaires.

Les établissements, les voies de formation et l'attractivité des métiers.

Balkanisation et regroupements : la dispersion des centres de formation crée des concurrences même au sein de l'enseignement public dans un contexte de baisse des effectifs due à la démographie, au déficit d'image et au manque de mobilité des jeunes aux niveaux V & IV ; en outre, des jeunes viennent souvent dans l'enseignement forestier par défaut et sans véritable motivation.

- les **regroupements** des EPLFPA tendent à corriger la situation ; tout le monde convient de la nécessité de travailler en **complémentarité** ; il faut améliorer l'**image des métiers** de la forêt, notamment auprès de l'éducation nationale. Un conseil régional propose de travailler avec la DRAAF pour plus d'efficacité.
- le nombre de formations et d'enseignants apparaît comme suffisant. L'appareil de formation est en capacité de répondre à l'objectif « produire plus, préserver mieux », sous réserve de s'organiser et d'attirer jeunes et adultes vers les formations et les métiers de la filière.

Les 3 + 1 voies de formation : l'apprentissage est recherché, mais il est difficile de trouver des contrats (surtout aux niveaux IV & V) ; la formation pour adulte paraît un complément indispensable pour acquérir la pratique ; la formation scolaire doit comporter davantage de pratique.

- envisager l'**alternance** en formation scolaire, notamment par la création **d'ateliers** mutualisés entre établissements qui soient l'équivalent des exploitations des lycées agricoles : il faut **mêler les publics** en formation (voir rapprochements CFA-CFPPA) : **les enseignants et les formateurs** doivent se compléter et travailler ensemble ; faire la promotion de l'enseignement dans les écoles d'ingénieur. L'alternance peut prendre diverses formes et être liée à une pédagogie de projets.
- la complémentarité entre enseignants scolaires et formateurs existe, mais n'est pas ou peu exploitée. Un projet pédagogique basé sur la formation pratique et technique en ajoutant toutes les compétences redonnera du sens à la formation dans l'intérêt des jeunes et des équipes pédagogiques. L'appui du Système National d'Appui (SNA) est nécessaire.

La rationalisation des parcours et le recentrage des formations.

Le bac pro en position pivot : le remplacement du brevet de technicien par le bac pro en 3 ans (1+2 ans) et la « suppression » du BEPA sont mal compris par la profession, mais c'est une donnée et cela positionne, grâce aux formations à la gestion, le niveau IV comme celui de la préparation à la gestion des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sans qu'ils doivent être considérés comme cadres.

- **augmenter** les horaires de **terrain** ou **d'atelier** pour permettre aux jeunes de s'épanouir, mais l'aisance sur les machines ne pourra être acquise que par l'apprentissage, l'alternance ou la formation pour adulte après le bac (certificats de spécialisation en concertation entre l'État, le Conseil régional et la profession). L'utilisation de simulateurs avec une mutualisation entre centres est un des objectifs du travail en réseaux.

Le niveau V retrouve sa place : le CAPA redevient le diplôme de l'ouvrier sylviculteur ou exploitant ; les localisations doivent demeurer décentralisées compte tenu de la faible mobilité des apprenants.

- il doit être centré sur le **coeur du métier**, sur la nécessité d'acquérir de la pratique induit la coopération avec des centres disposant de l'équipement et de l'encadrement : travailler en **réseau** avec les pôles.

Le niveau III, du BTSA à la licence pro : le BTSA gestion forestière jouit d'une bonne réputation mais la baisse des candidatures, le taux de réussite plus faible à l'examen que le taux moyen des BTSA (degré d'exigence élevé des équipes pédagogiques) et l'accès limité au niveau III à travers la licence pro posent problème ; attention : l'accès aux professions d'expertise prévoit le niveau III (ou 10 ans d'expérience professionnelle; voir 6.1.4) ; le BTSA technico-commercial tend à disparaître alors qu'il est apprécié.

- **recentrer** le programme du BTSA sur la gestion et le juridique ; poursuivre le développement des **licences pro** (mais l'enseignement agricole n'a pas la maîtrise) ; développer la **VAE** (validation des acquis de l'expérience) ;
- les meilleurs BTSA doivent pouvoir accéder au diplôme d'ingénieur. Il convient d'harmoniser cette formation avec la réforme entreprise à l'éducation nationale.

L'association des professionnels.

- les contraintes des professionnels : la filière connaît de graves difficultés financières qui la freinent pour embaucher des apprentis ou des stagiaires ; elle demande des diplômés rapidement opérationnels, ce qui est difficile à réaliser en formation initiale scolaire. (Entrepreneurs des Territoires (EDT) qui incluent les ETF)
- les professionnels doivent être associés à l'élaboration des programmes et à l'évaluation des besoins en évitant de leur transférer des charges de formation. Les entrepreneurs des territoires sont des interlocuteurs attentifs et désireux de s'impliquer.
- Les professionnels privilégient leurs relations avec les CFPPA qui sont réactifs et attentifs à leurs besoins.

Le dialogue des acteurs pour la mise en place et le fonctionnement des ateliers.

Le coût de la mécanisation induit des regroupements : l'exploitation forestière se mécanise mais les matériels sont onéreux (300 000 € et plus pour une abatteuse) et doivent tourner en permanence pour être rentabilisés.

- il faut créer des **ateliers** judicieusement choisis, dotés de matériels performants dont l'usage pédagogique doit être assuré par des formateurs dédiés : cela commence à se faire et doit être développé en partenariat entre le **Conseil régional** (contrat d'objectif et financement des matériels), l'**État** (encadrement) et la **profession** (évaluation des besoins et modalités pratiques).

Les pôles : tête de réseau.

La carte se dessine mais il faut une règle du jeu : l'observation de la situation amène à penser que la carte des pôles se construit en fonction de la réputation et du dynamisme de certains établissements au sein des grandes régions forestières. Les six établissements visités remplissent les conditions pour être tête de réseau (Mirecourt, Les Barres, Meymac, Bazas-Sabres, Montélimar).

- *il faut reconnaître et conforter ces pôles ; préciser leurs modalités de coopération avec le réseau d'établissements situé dans leur aire d'attraction ; ils doivent à la fois assurer un niveau III et disposer (en interne ou non) d'un atelier apte à répondre au besoin de formation des apprenants.*

Développer le lien avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'international : les pôles, par leur niveau III et leur capacité d'expérimentation, ont vocation :

- à alimenter les niveaux I & II en étudiants qui en ont le goût et la capacité,
- à coopérer avec les organismes de recherche-développement et les pôles de compétitivité dans un enrichissement mutuel,
- à s'ouvrir à l'international.

- *le renforcement de ces liens, actuellement ténus, passe par la reconnaissance des pôles et leur dotation en personnel d'encadrement adapté.*

Passer de l'inquiétude et de la méfiance à la coopération et la confiance : la dynamisation de la filière forêt-bois ne se fera pas sans un important effort envers la formation.

- *améliorer l'image des métiers de la forêt, équiper des centres de formation et constituer des pôles. Ces trois actions ont été jugées prioritaires dans le rapport Puech ; il faut les mettre en œuvre !*

L'image des métiers.

- *Chaque établissement, chaque région cherche des solutions pour attirer des jeunes ou des adultes en formation et dans les métiers forestiers. Les initiatives sont nombreuses. Une approche plus concertée grâce aux pôles rendra plus efficents l'énergie et les moyens employés. Un projet tel les « Olympiades des métiers forestiers » rassemblerait les centres d'enseignement, les professionnels exploitants et constructeurs, les Conseils régionaux. Ce point de rencontre est*

aussi l'occasion d'organiser des conférences (Universités) animées par l'enseignement supérieur.

3. LES BESOINS EN EMPLOIS LIÉS À LA CROISSANCE VERTE.

3.1. Les entreprises sylvicoles et forestières

Entreprises de travaux forestiers en 2008 :

- nombre 7.982
- 12.007 hommes,
- 1.052 femmes,
- âge moyen 36 ans

Entreprises de travaux sylvicoles en 2008 :

- nombre 889
- 2 970 hommes,
- 318 femmes,
- âge moyen 38 ans

Rapport du comité de filière Agriculture et Forêts du 22 décembre 2009. Extrait du rapport sur les métiers de la croissance verte.

3.2. La filière forêt, première transformation-bois

Le produire plus :

Les assises de la forêt (2008), le rapport Puech (2009) et le discours du Président de la République à Urmatt le 19 mai 2009 ont quantifié cet objectif : il faut viser une augmentation de la récolte annuelle de 21 Mm³ en 2020 (soit 12 Mm³ en bois énergie et 9 Mm³ en bois d'œuvre et d'industrie) ; cet objectif induit des emplois supplémentaires en exploitation et transport du bois qui ont été évalués à environ **5.200** (en tenant compte de la mécanisation) par FCBA (juin 2009) ; à noter aussi une lente érosion de l'important *marché gris* de l'exploitation du bois de chauffage au profit d'emplois formels en lien avec la mécanisation.

Les balances du commerce extérieur, bois et produits dérivés, en 2005 et en 2007 (*annexe 2*) montrent une aggravation d'un déficit déjà très important qui justifie une redynamisation de la filière.

Le préserver mieux :

L'augmentation de la récolte implique un effort conséquent de renouvellement de la forêt tout en préservant la biodiversité ; donc des emplois supplémentaires qualifiés en travaux forestiers (évalués à **8.750**) d'autant que la nécessité de développer les essences ou les variétés adaptées aux conditions climatiques à venir imposeront de recourir davantage à la plantation.

L'appui :

Le *produire plus* comme le *préserver mieux* nécessitent des emplois supplémentaires pour mobiliser le bois provenant notamment de petites propriétés (il y a 3,5 millions de propriétaires pour 11 millions d'ha de forêt privée) mais aussi pour former les propriétaires et gestionnaires de la forêt notamment à la préservation de la biodiversité ainsi que pour leur apporter (et contrôler) la certification qui doit devenir la règle ; l'ensemble des métiers d'appui à créer est évalué à **1.400**.

La première transformation :

S'il n'y a guère d'emplois à créer dans l'industrie du sciage, compte tenu des besoins de restructuration des entreprises, il peut y en avoir dans la chimie du bois et surtout dans sa valorisation énergétique (chaudières de grosse et moyenne puissance, cogénération) ; l'évaluation des emplois à créer dans ces activités est estimée à **8.000** ; en outre, **80** emplois paraissent nécessaires en formation et conseil dans ce secteur.

Globalement, le comité de filière Agriculture et forêt* estime que la *croissance verte* devrait induire la création de **23.620** emplois pérennes à l'horizon 2020 dans la filière forêt bois pour parvenir à mobiliser les 21 millions de m³ supplémentaires de bois prévus.

* *Comité pour le plan de mobilisation nationale sur les métiers de la croissance verte (Grenelle Environnement).*

Le bois - bâtiment : la seconde transformation (menuiserie, charpente, papier, ameublement, décoration...) pourrait être marquée par le développement du bois dans la construction en se souvenant que le bois est naturellement isolant, nécessite peu d'énergie pour être mis en œuvre et est renouvelable. Les objectifs ambitieux fixés par le discours du Président de la République doivent être traduits en termes de création d'emplois et à divers niveaux (architectes, bureaux d'études, thermiciens, entreprises du BTP,...) ; Ils ont été évalués par le comité de filière bâtiment.

3.3. Le plan d'action main-d'œuvre (étude de FCBA)

Les effectifs nécessaires pour produire + 21 millions m³ en 2020 figurent en partie 1 de l'étude. Ils ont été établis selon la même logique que pour 2012 mais avec des productivités accrues (meilleure efficacité des équipes, meilleure desserte, mécanisation de certains sous scénarios).

Pour produire en 2020 les 37,5 millions m³ actuels, il faudrait actualiser les moyens matériels et les productivités, ce qui est délicat vu que dix ans vont s'écouler d'ici à cette échéance.

On se limitera ici à l'approximation sommaire suivante :

- le nombre d'engins spécifiques de débardage tombe à 2.000 (contre 2.630 en 2007 et 2.500 en 2012) avec une productivité accrue de 20 %.

- le nombre de machines de bûcheronnage passe à 1.500 (contre 750 en 2007 et 1.000 en 2012) avec une production de 18.000 m³/an, ce qui permet de mécaniser 27 millions m³ soit 72 % de l'ensemble de la récolte.

Le calcul montre que le nombre de bûcherons tombe à 4.200, ceci en conservant la productivité actuelle (logiquement cette productivité devrait augmenter car les bûcherons ne travailleront plus que dans des gros bois).

Types d'opérateurs	Production de 37,5 Mm ³	Production supplémentaire de 21 Mm ³	Production totale 2020 58,5 Mm ³	Effectif arrondi
Bûcherons	4.200	2.576	6.776	6.800
Conducteurs de machines de bûcheronnage	1.650	396	2.046	2.050
Débardeurs et assimilés	2.300	2.006	4.306	4.300
Autres conducteurs	70	956	1.026	1.000
Total conducteurs	4.220	3.358	7.378	7.400
Total général	8.220	5.934	14.154	14.200

Entre 2012 et 2020, l'augmentation de récolte se traduit également par une forte augmentation du nombre de conducteurs. Ceux-ci passent de 3.700 en 2007 à 5.700 en 2012 puis à 7.400 en 2020. Leur effectif progresse de 1.700 en 8 ans.

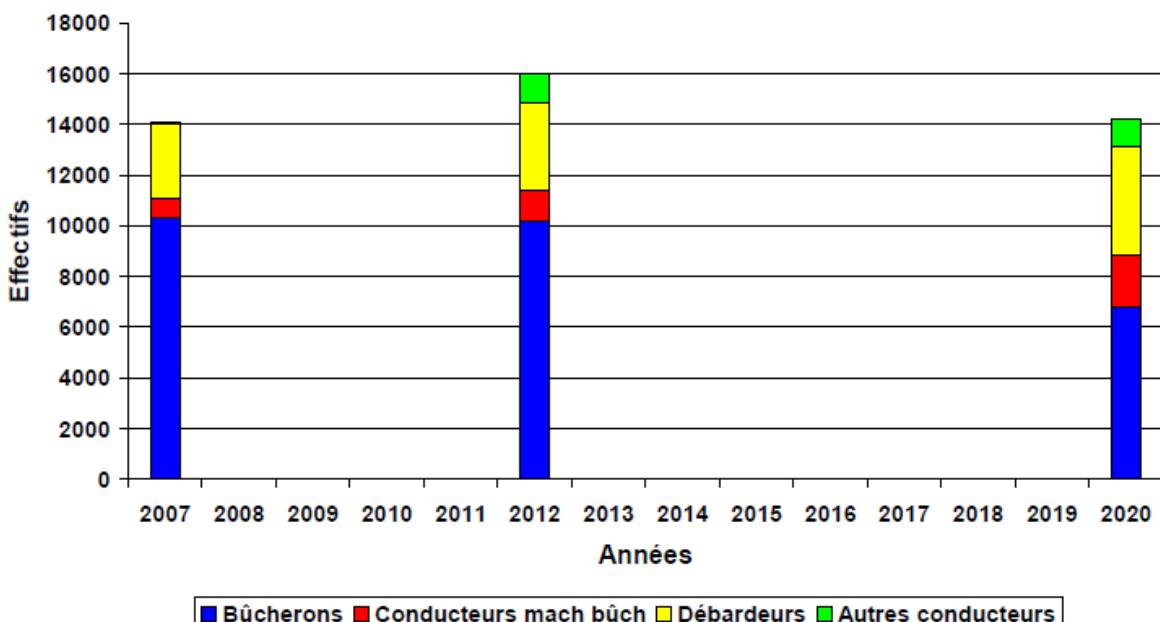
En revanche, la population de bûcherons poursuit logiquement sa décroissance puisque l'on a tablé sur des taux de mécanisation élevés du bûcheronnage (72 % du volume total).

L'évolution des effectifs de 2007 à 2020.

Le graphique et le tableau ci-dessous récapitulent les effectifs par catégorie qui seront nécessaires en 2012 et 2020 pour assurer la récolte prévue.

Ils donnent un aperçu des emplois directs liés à l'exploitation forestière, hors encadrement : bûcherons, débardeurs et autres conducteurs de matériels forestiers.

Evolution des emplois de 2007 à 2020



Il est à noter que l'augmentation de récolte prévue pour 2012 permet de conserver l'effectif actuel de bûcherons. Sans cette activité supplémentaire, cet effectif aurait diminué d'environ 2.000 personnes en raison du turn-over dans cette population.

Ce sont essentiellement les emplois de conducteurs qui sont favorisés par cette embellie de la récolte : progression pour les débardeurs et conducteurs de machines de bûcheronnage, apparition pour les câblistes et conducteurs de déchiqueteuses.

Globalement les effectifs totaux passent de 14.000 à 16.000 personnes.

En 2020, malgré une forte augmentation de la récolte, les effectifs totaux retombent au niveau actuel de l'ordre de 14.000 personnes, ceci à cause du développement du bûcheronnage mécanisé. Les bûcherons ne sont plus que 6 800 et les conducteurs représentent plus de la moitié des effectifs.

	2007	2012	2020
Récolte (millions m ³)	37,5	49,5	58,5
Bûcherons	10.300	10.200	6.800
Conducteurs de machines de bûcheronnage	800	1.200	2.050
Débardeurs et assimilés	2.900	3.450	4.300
Autres conducteurs	70	1.150	1.050
Total conducteurs	3.770	5.800	7.400
Total général	14.070	16.000	14.200

Le calcul du ratio, nombre d'hommes nécessaires pour 10 000 m³ récoltés, conduit aux résultats suivants :

	Rappel du ratio D. Lorette 1996	2007	2012	2020
Bûcherons	3	2.75	2.06	1.16
Conducteurs d'engins	1	1.01	1.17	1.26
Total	4	3.76	3.23	2.43

Mais ces ratios peuvent être complètement remis en cause dans certains des sous-scénarios (en particulier s'il y a forte mécanisation) et n'ont pas une grande signification dans les scénarios où le travail d'équipe joue un rôle important (par exemple les câblistes).

4. LES FORMATIONS À METTRE EN PLACE

4.1. *Les besoins en formation.*

Conducteurs d'engins forestiers.

- En se limitant à l'horizon 2012 (plus 2.000 conducteurs) et en supposant une montée en puissance linéaire, il aurait fallu recruter environ 500 conducteurs/an pendant les 4 ans de 2009 à 2012.

Par ailleurs, il faut compenser le turn-over que l'on ne connaît pas mais qui est au minimum de 3 ou 4 % par an soit 120 à 150 personnes/an (ne serait-ce que pour remplacer le départ en retraite de personnels ayant opéré pendant 35 à 40 ans, longévité dans le métier probablement surestimée).

Actuellement, moins de 30 % des conducteurs en activité ont suivi une formation digne de ce nom.

Dans les années qui viennent, on peut supposer que le turn-over sera, pour partie, compensé avec les moyens du bord chez les exploitants et ETF qui vont continuer à recruter tant bien que mal leurs conducteurs en :

- les débauchant dans les secteurs voisins (BTP, agriculture ...) et chez les confrères ou par le recours à la main-d'œuvre étrangère pour compenser le déficit.

- utilisant intégralement l'effectif d'environ 200 conducteurs/an qui sort du dispositif de formation. En effet, aux dires des centres de formation, les stagiaires sortants ont trouvé facilement du travail au cours des années récentes.

- Par contre, pour le développement ambitieux de la filière, il paraît indispensable de former une bonne proportion des nouveaux venus estimée à 50 %, en particulier ceux qui vont mettre en œuvre les matériels les plus sophistiqués. Les centres de formation continue sont parfaitement aptes à satisfaire cette demande sous réserve d'un travail en réseau et de la mutualisation des moyens nécessaires. **Il faut donc former au minimum 250 à 300 conducteurs supplémentaires par an.**

Bûcherons.

- Il faut compenser la décroissance chronique des effectifs soit, là encore, environ 500 personnes/an mais aussi le turn-over, inconnu, mais forcément beaucoup plus élevé que chez les conducteurs.

En effet, arrivés à l'âge de 45 à 50 ans, la plupart des bûcherons ont subi l'usure du métier et cherchent une reconversion.

Il est difficile d'avancer des chiffres fiables faute d'études sur la longévité des bûcherons dans le métier et sur le taux d'insertion dans le milieu professionnel des élèves et stagiaires issus de la formation.

- Mais il faut, à première vue, que le dispositif de formation garde sa capacité et l'oriente vers les nouvelles activités qui se profilent : bûcheronnage combiné bois d'œuvre/bois énergie, travail sur pentes fortes, déchiquetage...

4.2. Les flux de formation actuels.

Le nombre de jeunes diplômés forestiers sortant de la formation initiale est connu et publié par la DGER .

Mais les personnels de récolte sont issus de plusieurs filières : formation continue pour adultes de type BPA, apprentissage et formation par alternance et, dans une moindre mesure, formation initiale. Leurs effectifs annuels, entrant sur le marché du travail, sont mal connus en particulier parce qu'un pourcentage important d'élèves ou de stagiaires sortant d'une formation professionnelle poursuit des études plus générales (par exemple des Bac Pro qui entrent en formation BTSA).

Les chiffres ci-dessous (arrondis) sont ceux qui ont été fournis par la DGER et FCBA lors de la révision des référentiels des diplômes BPA forestiers en 2006. Ils mériteraient d'être affinés et surtout confortés par une investigation visant à examiner si ces effectifs entrent ou non en activité et pour combien de temps.

La principale interrogation concerne les Bac Pro, sensés former des chefs d'équipe et des entrepreneurs mais dont on sait qu'une proportion importante (50 % ??) s'oriente vers le BTSA et qu'une autre partie cherche vraisemblablement à parfaire sa formation technique via des stages pratiques courts.

	Diplôme	Nombre de Centres de Formation	Effectif annuel sortant (arrondi)	Effectif sortant par métiers (arrondi)
Bûcheronnage	CAPA	25	100	520
	BPA	20	420	
Débardage et conduite d'engins forestiers	CAPA	2	10 à 15	200
	BPA	13	200	
Bac Pro		Env. 35	Env. 550	?

CAPA et BPA se situent au niveau V, Bac Pro au niveau IV.

L'effectif annuel de sortie est très fluctuant et les modalités de formation variables (pas de diplôme, mais des Certificats de Spécialisation ou des Modules d'Initiative Locale).

4.3. Les améliorations à apporter au dispositif de formation.

Sans entrer dans le détail des propositions faites dans l'étude AFOCEL de 2006 « Plan d'actions pour pérenniser la main-d'œuvre forestière », il est possible d'en rappeler quelques points forts, liés à la formation, qui restent à l'ordre du jour :

- faire connaître et promouvoir les métiers de la forêt auprès des instances chargées de l'orientation et de l'emploi (Pôle emploi, PAIO...) mais aussi au niveau du grand public en utilisant toutes les opportunités médiatiques (foires, forums, journées portes ouvertes...),
- **instaurer une cohérence nationale dans le dispositif de formation pour éviter le saupoudrage des moyens en de multiples lieux géographiques.** Cela vise tout particulièrement la formation des conducteurs qui ne peut se faire qu'avec des matériels représentatifs du parc actuel, en bon état et en nombre suffisant,
- renforcer les moyens matériels et humains des centres situés dans les gros massifs forestiers où une forte demande du milieu professionnel se manifeste,
- favoriser les formations pratiques par alternance et apprentissage en évitant de multiplier les contraintes administratives,
- développer les méthodes d'organisation du travail rationnelles, l'ergonomie, l'économie d'effort pour rendre le travail des personnels moins pénible, tout particulièrement chez les bûcherons, mais aussi chez les conducteurs,

- favoriser la polyvalence en facilitant l'enchaînement de formations forestières voisines. Il apparaît en effet que les opérateurs polyvalents arrivent plus facilement à s'ancrer dans un territoire et évitent ainsi d'abandonner le métier en raison du « nomadisme » qui leur est parfois imposé,
- il est à noter que d'autres axes, ne visant pas le dispositif de formation, figuraient parmi les propositions dont la relance du salariat, le développement de la mécanisation et l'instauration de sas permettant aux jeunes opérateurs de s'aguerrir avant de devenir entrepreneurs.

4.4. *Les actions de formation prioritaires à court terme.*

4.4.1. *Les conducteurs de machines de bûcheronnage*

Près d'une centaine de postes par an sont à pourvoir, hors turn-over, pour encaisser l'accroissement actuel du parc (environ + 70 machines/an) et la production supplémentaire (environ + 20 machines/an prévues sur cinq ans pour atteindre 105 en 2012).

Compte tenu de l'investissement en jeu (+/- 350.000 €/machine), de la complexité de ces machines et du temps nécessaire pour qu'un conducteur devienne véritablement opérationnel (six mois minimum), c'est d'abord dans ce domaine qu'il faut former les opérateurs.

En outre, la mécanisation des feuillus, enjeu essentiel des années à venir, ne pourra se faire qu'avec des conducteurs parfaitement formés car elle est plus difficile au plan technique et économique qu'en résineux. De plus, elle demande une plus grande concentration du conducteur.

- Parmi les treize centres de formation formant à la conduite d'engins, huit disposent d'une machine de bûcheronnage et/ou d'un simulateur. Les plus importants d'entre eux pourraient élargir et augmenter rapidement leur activité avec le matériel dont ils disposent en attendant les indispensables investissements à venir et en mutualisant ces matériels.
- Un BPA ou un Certificat de spécialisation dédié au bûcheronnage mécanisé serait à définir de façon urgente (travaux commencés en 2007 sur le référentiel métier par la DGER) en y intégrant la composante feuillus.

Il se situerait au niveau V, éventuellement au niveau IV.

4.4.2. *Les conducteurs de déchiqueteuses*

- Il faudra environ 300 conducteurs en 2012 alors qu'ils ne sont probablement qu'une cinquantaine actuellement. Bien que la conduite d'une déchiqueteuse ait une certaine similitude avec celle d'un porteur (beaucoup de manutentions des bois à la grue), ces machines ont des spécificités qui méritent une formation distincte : forte puissance, lourde masse, nécessité d'un affûtage et réglage soigneux des couteaux...).

De plus, ce type de récolte nécessite une organisation de chantier pointue car la machine travaille souvent en lien avec d'autres matériels amont/aval et en flux tendu.

Par ailleurs, deux types de machines seront utilisées : des automotrices évoluant sur coupe ou des machines routières (les plus nombreuses) opérant sur chemin et place de dépôt, qui ne présentent pas les mêmes difficultés d'utilisation.

A notre connaissance, seul le centre de formation de Châteauneuf du Rhône (26) est équipé d'une déchiqueteuse et il n'existe pas de référentiel métier ni de diplôme.

Ce diplôme se situerait au niveau V, éventuellement au niveau IV.

4.4.3. *Les câblistes*

270 câbles aériens (câbles mats + câbles moyenne portée avec tête de bûcheronnage) étant prévus à l'horizon 2012, il faut former les équipes composées en général d'un conducteur, d'un accrocheur et d'un bûcheron, sachant que ces personnels doivent être capables d'une grande autonomie, d'une forte polyvalence et d'une bonne capacité de coordination (pour se remplacer si nécessaire et installer, ensemble, les lignes de câble) et qu'ils vont travailler dans des conditions difficiles et dangereuses.

- A priori, il faut sélectionner des personnels ayant de solides pré-requis en bûcheronnage et/ou conduite d'engin ainsi qu'une expérience de quelques années en zones de montagne.

Seules deux écoles françaises ont formé de petits effectifs de câblistes par le passé : Promobois (09) qui a disparu et dont les activités de bûcheronnage et débardage ont été reprises par le CFPPA de Pamiers et Poisy/Annecy (74) qui existe mais n'a plus cette activité câbliste.

Tout est donc à reconstruire, à moins de recourir à des centres de formation à l'étranger, ce qui n'est jamais simple compte tenu des problèmes de langue, surtout lorsque l'on opère en conditions difficiles.

- Comme les matériels sont très variés, qu'ils ont beaucoup évolué par rapport à ceux qui existaient dans les années 1990 et qu'une équipe recouvre des compétences multiples, il faut probablement commencer par définir clairement les référentiels métiers et bâtir les diplômes.

Mais des formations sur des matériels répandus à l'étranger et qui ont de fortes chances d'apparaître en France pourraient d'ores et déjà démarrer.

4.4.4. Les bûcherons

La formation classique de bûcherons niveau V, existant à l'heure actuelle sous forme de CAPA en deux ans ou de BPA en cinq à six mois, peut contribuer à atteindre les objectifs de récolte supplémentaire en 2012 et 2020.

Une quarantaine de centres de formation, présents dans les différents massifs forestiers, peuvent y participer, la plus grande difficulté pour eux étant de recruter des stagiaires motivés et au profil requis.

- Mais il faut organiser des formations courtes, axées sur les nouveaux scénarios de récolte : façonnage simultané de bois d'œuvre et de houppiers pour déchiquetage ultérieur, optimisation des découpes pour favoriser la récolte de tel ou tel produit dont le bois énergie en plaquettes, limitation du nombre de produits récoltés sur la même coupe.... Il existe des synergies à trouver et de nouvelles organisations de chantier à mettre en œuvre pour aboutir à une réduction des coûts.
- Il faut également penser à développer la formation de bûcherons pour les pentes fortes, capables d'opérer de façon classique en lien avec des skidders mais aussi avec d'autres types de matériels qui vont apparaître. Il est en effet probable que la mécanisation des résineux sur pente forte et des feuillus en conditions diverses passera par des travaux de semi-mécanisation, c'est-à-dire d'intervention d'un bûcheron pour effectuer certaines opérations que la machine est incapable de faire ou de traiter certains arbres difficiles à mécaniser.

Bref, les centres de formation au bûcheronnage manuel doivent se préparer à une nouvelle mutation.

4.4.5. L'encadrement

Cette étude vise avant tout les machines et les personnels de récolte proprement dite.

Mais il va de soi que le développement de nouvelles techniques d'exploitation et l'augmentation de volume récolté ne peut se faire sans des techniciens et personnels d'encadrement formés aux nouvelles méthodes de travail et aux nouveaux produits :

- les sylviculteurs pour le marquage des bois et la bonne adéquation entre exigences sylvicoles et nouvelles contraintes d'exploitation,
- les exploitants, entrepreneurs et leurs commis de coupe pour l'organisation des chantiers.

Ces emplois nécessitent soit un niveau IV (Bac pro gestion des chantiers forestiers) soit un niveau III (BTSA gestion forestière).

- Par ailleurs, un gros travail d'animation et de vulgarisation (de type plan de développement de massifs) est à réaliser auprès des propriétaires pour qu'ils mettent en vente les bois actuellement inexploités. Les premières estimations de 2007 faisaient état d'une capacité de mobilisation de 10 à 25 000 tonnes/an/technicien de mobilisation selon les difficultés du secteur et ceci après une phase de formation/immersion/rodage d'environ un an. Sur ces bases, la mobilisation d'un million m³ supplémentaire nécessiterait 40 à 100 techniciens.

Des emplois liés à la logistique sur les plateformes de déchiquetage et de façon plus générale à l'aval sont également indispensables mais sortent du champ de cette étude. Ils ont été sommairement évalués dans le plan de mobilisation des métiers de la croissance verte.

En conclusion :

L'objectif consistant à récolter 12 millions m³ supplémentaires en 2012 et 21 millions en 2020 par rapport à une récolte 2007 de l'ordre de 37 millions m³ apparaît évidemment ambitieux sur plusieurs plans : développement du marché à l'aval et de l'outil industriel de transformation, mobilisation de la ressource disponible, mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires pour exploiter et transporter les bois.

Les scénarios de récolte

En ce qui concerne les moyens humains et matériels de récolte, objets de la présente étude, les investigations réalisées montrent que :

- plusieurs scénarios d'exploitation sont possibles, faisant appel à des engins et méthodes de travail dont une bonne partie sont connus et pourraient opérer en propriété morcelée et mal desservie ainsi qu'en zone de montagne où se situe une bonne partie de la ressource sous-exploitée,
- des scénarios moins communs en France mais répandus à l'étranger sont utilisables pour la récolte de plaquettes forestières et de bois ronds sur forte pente.

La productivité de certaines tâches sera parfois affectée à la baisse par des difficultés dues au terrain mais, sur un même chantier, cela ne sera pas le cas pour toutes les opérations, si bien que bon nombre de scénarios apparaissent jouables au plan technique et économique.

Trois grands types de scénarios ont été retenus dont :

- la récolte en plaquettes forestières des houppiers, cimes et rémanents sur les chantiers actuels, ceci pour 35 % du volume supplémentaire de 12 millions m³,
- la récolte en bois ronds dans les zones de plaines et collines morcelées et mal desservies, une partie de ces bois étant ensuite transformée en plaquettes sur des plateformes de déchiquetage. Ce segment apporterait 35 % de volume supplémentaire,
- l'exploitation sur fortes pentes avec débardage par skidders et systèmes à câbles aériens, ce segment contribuant pour 30 % au volume supplémentaire.

Les moyens à mettre en œuvre

L'augmentation massive de récolte, selon ces scénarios et la pondération retenue, demande des moyens supplémentaires importants :

- + 1.750 engins et 1.400 camions à l'horizon 2012,
- + 2.000 bûcherons, + 2.000 conducteurs d'engins divers et + 1.400 camionneurs soit au total plus de 5.400 hommes.

L'investissement correspondant représente 666 millions € HT dont 416 pour les engins forestiers.

Parallèlement, la mécanisation du bûcheronnage progresse rapidement en résineux (près de + 10 % par an) et plus lentement en feuillus tandis que sa productivité augmente. Elle continue également à augmenter de quelques points le pourcentage par an réalisé en débardage.

Les effectifs de bûcherons (10.300 en 2007) décroissent de 3 à 5 % par an, phénomène observé de longue date, dont on connaît les causes sans avoir trouvé ou mis en œuvre les remèdes. Leur manque à produire est compensé par les machines de bûcheronnage dans les résineux (une machine produit autant que 6 à 8 bûcherons) mais provoque certaines tensions en feuillus.

Un fort développement de la mécanisation est encore possible en résineux et en feuillus. S'il a lieu au rythme prévu, il va dégager des effectifs de bûcherons qui pourraient être affectés à la récolte de bois énergie et bois d'œuvre supplémentaire, à condition que l'on sache retenir les hommes dans ce métier.

Les effectifs à recruter et à former

En 2012

En tenant compte de l'augmentation de productivité d'ici 2012 sur la récolte actuelle et des hommes nécessaires pour récolter les + 12 millions de m³, il apparaît que :

- 2.000 nouveaux conducteurs sont nécessaires dont plusieurs centaines en bûcheronnage mécanisé et en déchiquetage ainsi que des équipes de câblistes,

- il faut maintenir les effectifs de bûcherons à leur niveau actuel de 10.300. Cela suppose que l'on continue à en former pour compenser le turn-over et que l'on limite la décroissance chronique des effectifs.

Le dispositif de formation, via treize écoles, délivre un flux annuel d'environ 200 conducteurs, la plupart étant des débardeurs. Ces opérateurs sont actuellement embauchés pour compenser le turn-over qui a lieu parmi les 3.700 conducteurs et contribuer à l'augmentation du parc des machines de bûcheronnage.

- Il faut donc mettre en place rapidement des formations de conducteurs de machines de bûcheronnage, de conducteurs de déchiqueteuses ainsi que d'équipes de câblistes.
- Un réseau de centres de formation existe qui pourrait former plus de conducteurs d'engins de débardage et de bûcheronnage mécanisé. En revanche, tout est à bâtir dans le domaine du déchiquetage et à rebâtir dans celui du débardage par câble aérien.
- Un réseau d'une quarantaine de centres de formation de bûcherons est en mesure de former des effectifs supplémentaires en supposant qu'il parvienne à recruter les stagiaires appropriés. Mais il doit également subir une forte mutation pour s'adapter aux méthodes de travail et organisations de chantier liées au développement du bois énergie.

En 2020

L'objectif de récolter + 21 millions m³ par rapport à 2007 conduit à des moyens matériels et humains encore plus importants qu'à l'horizon 2012 pour + 12 Mm³, même en formulant des hypothèses d'augmentation de la productivité, de développement du réseau de desserte des parcelles, de forte mécanisation du bûcheronnage y compris en feuillus et sur zones de pente.

Exploiter et transporter + 21 millions m³ nécessitent :

- + 3.000 engins et + 2.200 camions,
- + 2.600 bûcherons, + 3.400 conducteurs d'engins et + 2.200 camionneurs soit au total près de 8.200 personnes.

L'investissement est de 1.166 millions € HT dont 760 pour les engins forestiers.

La mécanisation du bûcheronnage abaisse l'effectif de bûcherons à moins de 7.000 (contre 11.000 à l'heure actuelle) alors que les conducteurs sont environ 7.400, ce qui change complètement le panorama des opérateurs de récolte : les conducteurs deviennent prépondérants en exploitation forestière.

Bien entendu, en raison de sa complexité ou de sa dangerosité, la conduite d'engins sophistiqués ou évoluant sur pentes fortes ne peut se concevoir qu'avec des personnels soigneusement formés.

Les incertitudes à lever

Les moyens matériels préconisés, tant pour 2012 que pour 2020, reposent sur des hypothèses de productivité toujours contestables. Mais les ordres de grandeur en termes d'effectifs de machines par grandes catégories sont relativement fiables dès lors que l'on a bien défini leur champ d'activité.

C'est dans le domaine des effectifs à recruter et à former que la prévision est plus aléatoire pour plusieurs raisons :

- coté besoins en opérateurs : on ne connaît pas le turn-over, la durée d'activité et la pyramide des âges dans chacun des principaux métiers concernés (bûcherons, conducteurs de machines de bûcheronnage, débardeurs...),

- coté offre de personnels formés : on connaît mal les effectifs de stagiaires détenteurs de diplômes qui entrent dans le milieu professionnel et y restent, - le taux de mécanisation en résineux, puis maintenant en feuillus, a un impact très fort sur le nombre de bûcherons qui va co-habiter avec ces machines pour que l'on puisse assurer l'intégralité de la récolte prévue. Toute erreur d'estimation ou tout phénomène accélérant ou ralentissant le rythme établi modifie largement les effectifs nécessaires.

- En lien avec les organismes (Caisse de la Mutualité Sociale Agricole, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, centres de formation) et les milieux professionnels concernés (Entrepreneurs Des Territoires, Fédération Nationale du Bois...) des investigations seraient précieuses pour mieux cerner ces évolutions sur longue durée.

5. LES RÉFORMES, LES ÉTUDES ET LES CONCERTATIONS RÉCENTES À PRENDRE EN COMPTE.

5.1. Les réformes.

5.1.1. Le CAPA.

Le référentiel « travaux forestiers » a été rénové en 2001.

5.1.2. Le bac pro.

La Seconde professionnelle dans l'enseignement agricole

La rénovation de la voie professionnelle s'est traduite, à la rentrée 2009, par l'ouverture de cinq secondes professionnelles dans les champs suivants : «Productions animales», «Productions végétales - Agroéquipement», «Nature - Jardin - Paysage - Forêt», «Conseil - Vente» et «Alimentation - Bio-industries – Laboratoire».

Ces secondes constituent la première année du cursus en trois ans conduisant au baccalauréat professionnel.

Ainsi, dix-sept spécialités de baccalauréat professionnel, rattachées à ces cinq champs seront, à l'issue de la réforme, accessibles en trois ans après la classe de 3^e.

Champ et intitulé de la seconde professionnelle	Modules de spécialisation de la seconde Professionnelle	Spécialité du Baccalauréat professionnel
Nature-Jardin-Paysage-Forêt	Travaux des aménagements paysagers Travaux forestiers Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	Aménagements paysagers Gestion et conduite des chantiers forestiers Gestion des milieux naturels et de la faune
Productions Animales	Systèmes d'élevage Élevage canin félin Aquaculture	Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante élevage Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Élevage et valorisation du cheval Conduite et gestion de l'élevage canin et félin Production aquacole
Productions Végétales - Agro-équipement	Horticulture Vigne et vin Conduite de cultures Agro-équipements	Productions horticoles : productions florales et légumières ; productions fruitières ; pépinières Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Vigne et vin Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante cultures Agro-équipements
Conseil - Vente	Animaux de compagnie et produits d'animalerie Produits alimentaires Produits de jardin	Technicien conseil vente animalerie Technicien vente et conseil qualité produits alimentaires Technicien vente et conseil qualité vins et spiritueux Technicien conseil vente produits horticoles et de jardinage
Alimentation - Bio-Industries - Laboratoire	Produits des bio-industries Contrôle en agriculture, environnement et bio-industrie	Bio-Industries de Transformation Laboratoire contrôle qualité

5.1.3. Le BTSA.

Le BTSA Gestion Forestière doit être prochainement rénové.

5.2. *Les concertations relatives à l'enseignement.*

5.2.1. Les assises de l'ETAP. (*Enseignement technique agricole public*) (annexe 4)

5.2.2. Le plan de mobilisation des métiers de la croissance verte.

Définir les besoins en formation et organiser les parcours professionnels

Les métiers de « la croissance verte » :
l'accompagnement par l'enseignement agricole

L'enseignement agricole s'inscrit pleinement dans les politiques du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. La nécessité de positionnement de l'enseignement agricole en direction de la formation aux nouveaux métiers liés à la croissance verte a été clairement réaffirmée dans le cadre des assises de l'enseignement technique agricole public. C'est le premier enjeu du pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public qu'a annoncé le Ministre le 10 décembre 2009 : « le développement durable, une responsabilité et une opportunité pour la formation à de nouveaux métiers dans l'enseignement agricole ».

Plus précisément, les quatre premières mesures sont destinées à renforcer cette intégration des exigences et objectifs du développement durable. La mesure 3 détaille même de manière précise un objectif de « construire les formations professionnelles correspondant aux nouveaux métiers de la croissance verte (2010-2012) ».

La situation en 2009 : « Une forte implication dans le développement durable »

L'enseignement agricole est en action, afin d'apporter sa contribution à l'accompagnement des changements. Il s'est approprié la capacité d'apporter son appui en réponse aux enjeux de la durabilité et à la mise en œuvre du développement durable. S'approprier dans le quotidien par des actes concrets le développement durable va jusqu'à mettre en perspective des changements dans le fonctionnement des établissements. (cf *Cahier de l'Education n°85 / mai-juin 2009*)

Le législateur a alloué à l'enseignement agricole, système éducatif et de formation, des missions afin qu'il accompagne les secteurs socio-économiques relevant de la compétence du ministère.

Ces missions inscrites à l'article L. 811-1 du code rural sont au nombre de cinq :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, stagiaires et enseignants.

L'inscription dans ces missions du développement durable et des formations à ses métiers est la première mesure annoncée par le Ministre dans le cadre des assises de l'enseignement agricole public.

Des formations en cours de rénovation (annexe 5)

Dans le cadre des travaux de rénovation des diplômes, le concept ainsi que la démarche de Développement Durable sont désormais systématiquement inscrits et pris en compte avec une approche globale et transversale.

Les diplômes de niveau V (CAPA, BEPA (*amené à disparaître*) et BPA) sont au nombre de 29. Sur l'ensemble de ces 29 diplômes, 40 % ont été récemment rénovés et 60 % sont à rénover prochainement. L'intégration des enjeux du développement durable y est donc très largement avancée.

Les diplômes de niveau IV représentés majoritairement par les Baccalauréats Professionnels et Brevets Professionnels sont rénovés à hauteur de 22 %. Tous les diplômes du Brevet Professionnel sont, à ce jour, rénovés. L'ensemble des Baccalauréats Professionnels, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, est dans un processus de réécriture. Là aussi, l'entrée « développement durable » est systématisée.

A ces diplômes sanctionnant des formations professionnelles, s'ajoutent le baccalauréat technologique propre à l'enseignement agricole, rénové en 2006, qui intègre l'enseignement au développement durable, et les classes générales (seconde générale et technologiques, premières et terminales S) pour lesquelles, spécifiquement dans l'enseignement agricole, des enseignements de spécialisation liés aux entrées « écologie, agronomie, territoire et développement durable » sont intégrés à l'occasion de la réforme du lycée en cours.

Le diplôme de niveau III. Les BTSA sont en cours de rénovation. 50 % sont rénovés.

Ces rénovations sont systématiquement conduites avec les représentants des branches professionnelles des secteurs économiques concernés. La Commission Professionnelle Consultative (CPC) « Métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » est organisée en commissions nationales spécialisées (CNS). Trois sont dédiées aux secteurs de l'aménagement, de la transformation et de la production, afin que les enjeux propres à chacun d'eux, en terme de développement durable, soient pris en compte.

Parmi les diplômes proposés, certains sont plus directement liés à des activités à forts enjeux environnementaux. C'est le cas, notamment, des diplômes du secteur de la production agricole et peut-être plus encore du secteur paysager et forestier. Mais c'est aussi le cas de diplômes très directement centrés sur la gestion environnementale, citons le cas du BEPA « Travaux d'entretien de l'environnement » (créé en 2009) ; le baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune » (qui sera créé en 2010) ou le BTSA « Gestion et protection de la nature » (qui est ancien et qui sera rénové en 2010/2011).

5.2.3. Les séminaires de décembre 2008 et octobre 2009.

**Compte rendu du Séminaire du 9 décembre 2008
Prospective Formation-Emploi dans les secteurs de la forêt et du bois
et Grenelle de l'Environnement**

(Yann DORSEMAINE)
11 décembre 2008

Les conclusions tirées par le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche.

S'agissant d'un secteur à forte identité, il note avec satisfaction la réunion de l'ensemble des partenaires en prévoyant une synthèse écrite des quatre ateliers qui ont été réunis, la nécessité d'un approfondissement des liens entre métiers et formations, la nécessité d'une réflexion sur la carte des formations compte tenu des enjeux nationaux et de l'importance des investissements à réaliser, la nécessité d'un suivi rapide de cette démarche, ainsi que le besoin d'approfondir le sujet, notamment vers l'amont des aspects « exploitation forestière » et vers l'aval sur les besoins des entreprises de première transformation.

« Tout ceci devant intégrer, sans doute de façon plus explicite que ce qui a été fait dans la journée d'aujourd'hui les éléments issus du Grenelle de l'Environnement tant sur l'augmentation des volumes prélevés que dans l'application des conséquences environnementales, d'une gestion économique et sociale de la forêt. »

Atelier A - Quelles compétences, quels besoins en personnels forestiers de tous les niveaux pour améliorer la mobilisation du bois ?

Les compétences se raisonnent du parcours de formation initiale et se développent tout au long de la vie avec la souplesse nécessaire.

L'aspect environnement dans le cadre du développement durable, en particulier, l'aspect sécurité, doit être plus largement évoqué.

Les métiers à développer concernent les camionneurs chargeurs de bois, le bois énergie et l'utilisation du câble, l'attention immédiate la plus importante concernant les conducteurs d'engins.

A ce sujet, à plus long terme, il faut envisager une meilleure connaissance du propriétaire forestier et de sa sociologie pour la mobilisation du bois.

Atelier B – Comment améliorer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois, dans un contexte démographique défavorable ?

Parmi les éléments de cette activité citée, il y a le caractère obligatoire d'une qualification notamment au travers d'un référentiel européen en cours de réalisation, une offre de formation lisible et une information permanente des prescripteurs (CIO, collèges...).

Il est souhaité la tenue d'une commission nationale annuelle des enquêtes d'opinion grand public qui puissent être effectuées et suivies.

Atelier C – Comment accompagner l'évolution des métiers et des nouveaux métiers ainsi que de leurs tendances ?

Au-delà du constat de :

- l'insatisfaction par rapport à un certain nombre de formations actuelles dont la rénovation tarde ou a été abandonnée,
- de la préparation insuffisante des chefs d'entreprises,
- du besoin d'organisation des centres de formation de façon collaborative,
- de l'importance de la polyvalence y compris au cours de la carrière,
- de la nécessaire prise en compte de l'individualisme des entreprises ,

(la comparaison en matière de développement avec ce qui s'est passé à trente ans d'écart avec l'activité agricole est intéressante). Il y a lieu de regarder comment le développement d'un certain nombre de techniques nouvelles peut faire évoluer les modes de fonctionnement individuel et l'organisation collective. Par exemple, le développement des NTIC dont notamment les GPS, les éléments relatifs au Grenelle de l'Environnement, les pratiques d'éco-certification, l'utilisation de lubrifiants, le respect des sols...

Atelier D – Comment moderniser, structurer et combiner les offres de formation sur les territoires ?

Six propositions ont été faites :

1. prendre en compte, dans un cadre national, des regroupements en matière de formation, compte tenu notamment du coût des investissements nécessaires,
2. créer des systèmes de coopération entre les acteurs, les promoteurs et informateurs au travers de centre de ressources, de pôles de compétence, d'utilisation du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF)...
3. accompagner les apprenants en particulier sur des points spécifiques au coût de fonctionnement des matériels,
4. accompagner les équipes pédagogiques au travers de l'information des acteurs, des maîtres d'apprentissage, de la création de réseaux des enseignants et de prospectives claires,
5. créer des réseaux d'établissements,
6. dégager les moyens supplémentaires pour les investissements matériels financés par l'Etat et les collectivités.

6. LES ACTEURS, RENCONTRES, ÉTATS DES LIEUX ET ANALYSES

Le découpage par Inter-régions proposé par l'IFN (Inventaire forestier national) nous a guidé dans le choix des Conseils régionaux, des DRAAF et des établissements visités :

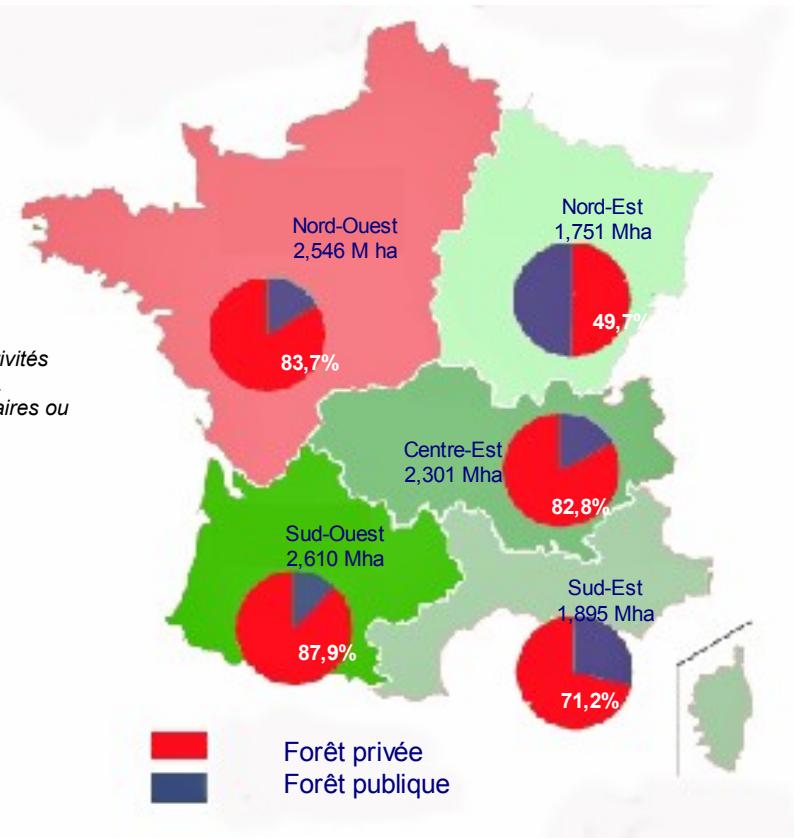
- Mirecourt pour le Nord-Est,
- Le Chesnoy-Les Barres pour le Nord-Ouest,
- Meymac pour le Centre-Est,
- Bazas-Sabres pour le Sud-Ouest,
- Montélimar pour le Sud-Est.

La forêt privée est majoritaire partout en France sauf dans le Nord-Est.

Zone	Forêt publique (millions d'ha)	Forêt privée (millions d'ha)
Nord-Ouest	0,496	2,546
Nord-Est	1,772	1,751
Sud-Ouest	0,360	2,610
Centre-Est	0,479	2,301
Sud-Est	0,766	1,895
Total	3,873	11,103
	25,9%	74,10%

Une forêt majoritairement feuillue.

*Forêt publique = forêt domaniale ou des collectivités relevant du régime forestier et gérée par l'ONF.
Forêt privée = forêt appartenant à des propriétaires ou à des groupements privés.*



Comptes-rendus des rencontres en annexe 1.

7. CONCLUSION.

Les 10, 11 et 12 mai 2010, le SNA de Rambouillet organise une rencontre entre les six établissements visités pour que les missionnaires présentent les résultats de leur mission et définissent les axes de travail prioritaires.

Ce travail a été exposé aux représentants de PoFE, à l'inspection, aux SRFD concernés, au CGAAER.

⇒ **La priorité** immédiate est la mise en réseau des établissements forestiers, la création de pôles (tête de réseau) et rapidement la constitution d'une association regroupant ces pôles.

Cette association est le point de rencontre des savoirs, savoir-faire, une force de proposition auprès des décideurs (Etat - ministères, DRAAF, conseils régionaux) et des professionnels.

Elle peut être présidée par un membre de la DGER ou du CGAAER.

➤ Face à une offre importante de formations forestières, il est nécessaire que les établissements se concertent pour :

- aider les jeunes et adultes à bâtir leur parcours de formation,
- partager les compétences et les moyens,
- permettre aux professionnels de concentrer leur contribution à la formation en vue d'une meilleure satisfaction de leurs attentes,
- orienter les conseils régionaux vers des priorités de financement rationnelles,
- travailler avec tous les partenaires sur l'image des métiers,
- négocier avec les constructeurs les dotations sur des centres de ressources judicieusement choisis,
- passer de la concurrence à la synergie, notamment pour l'accueil en formation.

➤ Ces réseaux doivent se bâtir sur la base des grandes régions forestières : Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Massif Central et Centre - Nord-Ouest.

Un établissement est désigné tête de réseau (pôle). Le directeur de l'établissement est le chef de pôle. Il s'appuie sur un cadre bénéficiant d'une décharge horaire.

Dans un premier temps, Pascal Guenet (EPL Le Chesnoy – Les Barres) accepterait d'assurer la coordination des pôles.

Ces réseaux n'ont pas de frontières figées.

Dans plusieurs régions des établissements sont reconnus comme pôles par les DRAAF et les Conseils régionaux. Ailleurs, ils attendent que les établissements progressent dans leur mise en cohérence.

Des concertations existent entre régions, le réseau aidera à rationaliser l'allocation des moyens.

Les DRAAF mettent les PREA (Projet Régional de l'Enseignement Agricole) en phase avec les PRDF (Plan Régional de Formation.)

⇒ **Le deuxième point** à traiter est la définition d'un projet pédagogique innovant et expérimental, qui ne soit pas nécessairement une adaptation au système existant.

Une opération pilote, expérimentale au niveau de la filière, animée ou gérée par le SNA, peut redynamiser les équipes pédagogiques, redonner du sens à leur travail, les placer en situation de créer leur milieu.

➤ L'alternance et/ou la pédagogie de projets sont des pistes à étudier ; le système adopté par les écoles de production en Rhône-Alpes aussi.

A priori Bac Pro et alternance sont conciliables. Le mélange des publics (scolaires et apprentis), ainsi que des enseignants, est une richesse insuffisamment exploitée.

- En BTSA nous devons regarder vers l'EN qui propose sa réforme : pédagogie par projets, année scolaire en semestres, contrôles en cours de formation, plateformes technologiques, poursuite d'études...
- ⇒ **Le troisième point** consiste à établir progressivement une complémentarité entre les établissements autour des pôles : partage de matériels, carte des formations initiales et continues, échanges de personnels, conventions avec les professionnels...

L'organisation des Olympiades, de journées techniques (université) et autres initiatives, sous le couvert de l'association, est un moyen de rassembler les établissements, les professionnels et les pouvoirs publics autour de projets valorisant une filière.

La complémentarité concerne aussi les relations à établir ou consolider avec l'enseignement supérieur et l'Education Nationale (transformation).

Ces trois points nécessitent un pilotage national pour impulser, coordonner, rassurer, responsabiliser, maintenir une neutralité et les équilibres entre établissements, ouvrir l'expérimentation pédagogique sur d'autres filières.

ANNEXE 1 : COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES

1. Les DRAAF

1.1. Champagne-Ardenne

DRAAF, Max Louette, chef du SRFD, le 6 janvier 2010.

Le LEGTA de Crogny, qui fait désormais partie de l'EPL de Saint Pouange, offre l'ensemble de la formation initiale mais le niveau V s'essouffle. Le CFPPA de Charleville-Mézières assure de la formation professionnelle pour chômeurs. Un accord entre eux a été établi pour l'utilisation de matériel.

Le BTS TC a disparu ; il renaît sous forme de licence pro avec l'IUFR de Reims qui a de nombreuses options (produits alimentaires...). Cette formation fonctionne bien avec le LEGTA de Crogny et apporte l'ouverture internationale.

On note un sérieux déficit d'image chez les jeunes pour la production forestière.

Un contrat d'objectif écrit en 2002 est demeuré lettre morte ; la profession ne s'est pas investie (préfère la main-d'œuvre d'Europe de l'Est). La formation continue les intéresse plus précisément. Le Conseil régional, en charge du plan de développement de la formation professionnelle, comprend la nécessité de le reprendre : vers une contractualisation État-Région sur une carte des formations professionnelles ?

Le niveau III marche bien ; les niveaux V et IV posent problème. Les difficultés alternance/apprentissage sont réelles (difficultés économiques ? inadaptation de la formation ?) En ce qui concerne les rénovations de diplôme : attention à la rénovation du référentiel bac pro (en lien avec celui du BP dont le contenu est différent ?) ; la rénovation du référentiel CAPA semble au point mort.

Les formateurs sont plutôt réactifs ; conscients que la concurrence n'est pas la bonne voie, mais la concurrence public/privé n'est pas résolue. Un blocage se situe au niveau du statut des enseignants et les tentatives locales contrées au niveau supérieur... espoir à long terme...

1.2. Lorraine

DRAAF, Hubert Martin, SRFD, 20-21 janvier 2010;

Concurrence sur le bac pro entre les EPL de Mirecourt et Bar-le-Duc. Chacun de ces EPL propose le bac pro en formation scolaire, mais l'apprentissage est fait en binôme;

Une démographie défavorable, le retrait de l'ONF sur les formations en apprentissage, la faible attractivité du métier de bûcheron en raison de la pénibilité et des risques (heureusement il y a la mécanisation) accroissent le déficit de recrutement. Les professionnels incriminent la formation; même le BTS GF ne fait plus le plein.

Déficit de travaux pratiques : il faut mettre les jeunes dehors ! L'alternance est une piste, oui mais on se heurte aux difficultés d'équipement et au statut des enseignants.

Les professionnels s'intéressent-ils à la formation initiale ? Ils regrettent le décalage avec le corps enseignant ; la formation initiale devant être complétée par la formation continue ; il faut revenir au cœur des métiers ; évitons de nous disperser.

Pôle ? Oui, mais il faut mettre de l'ordre dans l'offre de formation ; le Conseil régional mettra les moyens dans le contrat d'objectif ; l'effort est à faire pour mobiliser les jeunes.

1.3. Centre

Marie-Pierre Muller SRFD et Jean Brillat-Savarin SERFOB, 26-27 janvier 2010.

La fusion Le Chesnoy-Bellegarde-Beaune la Rollande favorise la rationalisation de l'offre ; le travail en réseau se fait ; si l'EPL veut rester le centre de référence, il doit être en pointe ; la région a financé une machine pour les formations pour adultes ; les liens sont forts avec les professionnels ; mise en place d'un CQP SIL, « Certificat de Qualification Professionnelle Spécialité d'Initiative Locale conduite d'abatteuse» aux Barres ; Vivea assure une formation courte non diplômante, financée par l'APCA, organisme paritaire collecteur.

Le recrutement du CAPA et du bac pro est local, celui du BTS large.

L'apprentissage, mode pédagogique adapté, nécessite des maîtres d'apprentissage, ce qui pose problème en raison de la faible offre des professionnels ; c'est un transfert de charge de l'État vers le Conseil régional, or celui-ci utilise déjà tous ses moyens (développé dans agriculture).

La réflexion « pôle » est engagée ; les Barres s'imposent : le CAPA travaux forestiers par apprentissage à Bellegarde permet d'entrer en 1^o pro, mais la marche sera haute ; le bac pro ne fait pas le plein, sauf en seconde « nature, jardin, environnement, forêt ».

Le BTS est difficile à comprendre à l'étranger ; on doit aller vers le L (Licence), mais, est-ce possible au sein de l'Enseignement Technique Agricole ?

L'alternance est une piste, mais il faut former les enseignants à une nouvelle pédagogie.

1.4. Aquitaine

DRAAF Aquitaine, 8-10 février 2010;

→ *Jean-Marie Alousque et Olivier Roger, chef du SERFOB et adjoint :*

La législation française, en conformité avec l'europeenne impose le niveau licence (ou BTS et 7 ans d'expérience) pour être rattaché aux « hommes de l'art » ; cf. art L 171-1 du code rural, décret 2006-1345 du 6 novembre 06, note de service DGFAR/MAG/N2007 du 25 avril 07 et arrêté du 28 juillet 06. Comment y parvenir avec le BTS en dehors de la porte étroite de la licence pro ? Une licence pro « logistique forestière » intéresserait les professionnels.

Il y avait 4 ateliers d'exploitation mécanisée dans l'enseignement technique (Bazas, Charleville-Mézières, Meymac, Mirecourt), ils sont remis en cause par les problèmes financiers, un atelier doit faire du chiffre d'affaires !

→ *Hervé Servat, DRAAF adjoint & Brigitte Blesson, chef du SRFD :*

L'ENITA se rapprocherait de Montpellier SupAgro après un mariage raté avec l'université de Bordeaux ; l'Ecole Supérieure du Bois (ESB) a choisi le mariage avec les Landes et l'Université de Pau ; dans ces conditions, la synergie enseignement supérieur/enseignement technique n'est pas d'actualité.

Le couple Bazas-Sabres s'impose mais freiné par les difficultés récurrentes de Bazas et la méfiance mutuelle (exemple : deux bac pro, c'est invivable à terme).

Le Conseil régional joue le jeu de la coopération avec l'État malgré sa volonté d'absorber l'enseignement agricole et le contrat d'objectif est une opportunité.

Les professionnels ne connaissent que le CFPFA et pourtant il faut travailler avec eux sur les référentiels et mettre en place un CAPA qui a retrouvé sa place avec la disparition du BEPA..

Le projet stratégique de la DRAAF prévoit le pôle forêt.

1.5. Rhône-Alpes

Le 16 mars 2010,

SRFD, *rencontre avec Mme Paulette Poilane en charge des formations par apprentissage.*

SERFOBE (Service Régional de la Forêt du Bois et des Energies), *Mme Lydia Vautier, directrice.*

DRAAF, *M. Gilles Pélurson,*

Il existe un PREA (Projet Régional de l'Enseignement Agricole) 2005-2009, il doit être renouvelé.

L'enseignement forestier cherche des solutions pour répondre aux attentes des jeunes. Exemple, le BPA de la formation continue est traité par apprentissage.

L'image des métiers forestiers est à valoriser. Les conseils régionaux et les professionnels en prennent conscience.

La licence pro est une initiative des établissements, même si elle n'est pas de la compétence des DRAAF.

Une ouverture vers l'apprentissage est nécessaire.

Le SERFOBE a un rôle d'animateur auprès de l'inter profession : la FIBRA, Fédération forêt-bois Rhône Alpes. Rhône-Alpes est classée seconde région forestière après l'Aquitaine.

Les besoins en formations des ETF (entrepreneurs des travaux forestiers) sont importants en comptabilité et en gestion : suivi économique et établissement des devis.

Une formation de câbliste est demandée par la profession, mais elle ne peut se mettre en place faute de candidats, de plus elle est coûteuse.

La concurrence est importante sur le marché de la formation continue. Les centres doivent être très réactifs vis-à-vis des professionnels.

Ces métiers connaissent un gros turn-over dû à la pénibilité et à la difficulté de gestion. 10 à 15 aides à l'installation par an.

La double activité permet un travail en forêt pendant la belle saison, complété d'un travail dans les stations de sports d'hiver.

1.6. Limousin

Le 22 février 2010,

SRFD, *Mme Nathalie Joyeux,.*

SRFD, *M Michel Vazeix, Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation.*

DRAAF, *M. Patrick Druelle, Unité Forêt et Filière bois,.*

L'EPL de Meymac possède tous les atouts pour devenir un pôle de compétence régional ou inter-régional. Sa réputation est établie, la valeur de son enseignement en formation initiale et continue est reconnue par la profession, la DRAAF et le Conseil Régional. Il n'y a pas d'établissement, public ou privé, concurrent dans la région.

Le rapprochement avec Neuvic est vécu comme une contrainte par les personnels qui perdent du temps dans un combat d'arrière-garde. La baisse des effectifs à Neuvic comme à Meymac rend ce rapprochement indispensable et vital. Les enjeux sont plus dans la capacité de l'établissement à s'ouvrir sur l'extérieur, l'amont et l'aval de la production :

- coopération avec l'Education Nationale (EN) pour l'agro-équipement, la première transformation,
- partenariat avec l'enseignement supérieur IUT et ISMIB (Institut Supérieur de Management des Industries du Bois de Tulle),
- ouverture sur l'amont de la filière (sylviculture et pépinières de Peyrat-le-Château)...

Il y a urgence à changer l'attitude de « belle endormie » en celle de pôle fédérateur de tous les acteurs de la filière bois.

Les services de la DRAAF ont fait une estimation des besoins en emplois et en formation dans le schéma « produire plus, préserver mieux ».

A partir des données de l'Inventaire Forestier National (IFN), le CEMAGREF crédite le Limousin d'une disponibilité :

- 1,639 millions de m³ en bois d'industrie feuillus,
- 0,456 millions de m³ en bois d'œuvre feuillus,
- 0,500 millions de m³ en bois d'industrie résineux.

Une production annuelle supplémentaire de 1 million de m³ est tout à fait envisageable.

Cela nécessite l'acquisition de 96 engins de débardage, soit 10 par an et 32 engins d'abattage mécanisés, soit 3 par an.

Il convient d'assurer la formation de :

- 302 ETF manuels,
- 128 conducteurs d'engins d'exploitation,
- 76 chauffeurs routiers dédiés,

soit près de 500 opérateurs à former (50 par an).

2. Les Conseils régionaux

2.1. Champagne-Ardenne.

Le 6 janvier 2010,

François Charlier et Béthine Neveux.

La concurrence est fratricide (Crogny/Saint-Laurent ?) ; il faut un organigramme et une carte régionale de l'apprentissage.

La Région mise sur l'apprentissage : en Champagne-Ardenne : 9 000 jeunes ont opté pour ce cursus ; si les professionnels se mobilisent, l'apprentissage peut se développer d'autant plus que la Région propose des aides.

La Région souhaite rédiger le contrat d'objectif sur l'apprentissage (art. 20 & 53 de la loi sur la formation professionnelle) avec l'État ; le management est plus musclé à l'Éducation nationale.

Elle souhaite un CFA agricole unique ; actuellement il y en a sept, « c'est émietté » ; une synergie public/privé peut être envisagée, mais la profession agricole a tendance à phagocytter en misant sur l'interprofession bois : Valorbois.

L'apprentissage devient une voie d'excellence aux niveaux I, II & III ; il faut arriver à mixer les publics à l'agriculture comme cela se fait à l'EN.

Accords avec les régions voisines (Lorraine, Wallonie).

2.2. Aquitaine

Le 10 février 2010,

Jean-Philippe Sautonie et Michèle Duprat.

Le Conseil régional mise sur le contrat d'objectif forêt-bois qui doit permettre de faire agir en synergie État, Région et profession ; il faut que Bazas et Sabres travaillent ensemble ; la communication doit être assurée par le Conseil régional.

L'alternance est une voie séduisante et la région est prête à s'y investir mais ne peut financer au-delà de 55% ; comment obtenir le complément (taxe apprentissage et comportement d'entreprise) ? La Région revendique qu'on lui confie les lycées agricoles.

L'enseignement agricole a une spécificité qu'il doit cultiver par rapport à l'EN pour un public qui peut s'y épanouir, mais les lycées agricoles ne doivent pas être structurés et fonctionner comme les lycées classiques. Ceci dit, le bac pro en trois ans est une donnée, donc il faut être attentif au référentiel et demander une augmentation des travaux pratiques.

Il faut aussi travailler sur l'image des métiers ; le Conseil régional se dote de plateformes vitrines (bois dans bâtiment à Saint-Paul-lès-Dax, Morcenx, énergie à Périgueux...).

Les liens avec l'enseignement supérieur et la recherche sont à renforcer ; le Conseil régional œuvre en ce sens.

Un pôle pourrait se dessiner « Piémont Pyrénén » entre les établissements de Vic-en-Bigorre, Lannemezan, Pamiers).

2.3. Rhône-Alpes

Le 16 mars 2010,

Mme Myriam Olivier Poulain, directrice de l'apprentissage.

Compte tenu des difficultés à trouver des maîtres d'apprentissage, la solution de l'alternance est envisageable. La région Rhône-Alpes est déjà dans cette démarche avec les « écoles de production ».

Ces écoles axent leur formation sur des réalisations pratiques avec des chantiers provenant des commandes de clients. Les élèves ont un statut scolaire. La formation est au 2/3 pratique, 1/3 théorique. Ils préparent le CAP ou le Bac pro. 85% de réussite aux examens, l'insertion est de 100%.

L'école de production est en quelque sorte une école entreprise.

La directrice de l'apprentissage est favorable à la présentation d'un projet similaire pour la filière production forêt.

2.4. Limousin

Le 22 février 2010,

M. Laurent Lacour, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, M. Julien Gouzes.

Le Conseil régional Limousin est favorable à une simplification de l'offre en formation initiale avec trois niveaux CAPA, Bac Pro et Bac +3. L'alternance est une bonne solution pour renforcer la formation pratique, dans la mesure où le développement de l'apprentissage n'est pas envisagé par la profession.

L'essor de l'atelier technologique avec le souci de rentabilité représente une solution intéressante. Le coût des machines est difficile à supporter par le seul Conseil régional.

L'attente est forte pour que Meymac se positionne comme « tête de réseau » de la filière bois, s'ouvre sur la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation, travaille avec le lycée professionnel Barbancey de Neuvic pour créer une plate forme « entretien de machines ».

3. Les Etablissements d'Enseignement.

3.1. Mirecourt.

13 novembre 2009.

*Pierre Huchot, directeur de l'EPL de Mirecourt,
M. le directeur-adjoint, le directeur du CFA, le directeur d'exploitation et trois enseignants et formateurs.*

Plusieurs points ressortent :

La professionnalisation dans les formations doit être accrue.

Il n'est actuellement pas possible d'atteindre les objectifs fixés par le rapport Puech et le discours du Président de la République (récolter plus, tout en préservant environnement et biodiversité) en l'état de notre filière (organisation de l'enseignement et de la profession).

L'apprentissage n'est pas un type de formation prisé par les professionnels. Ils préfèreraient que les centres de formation s'en chargent, quitte à intervenir ponctuellement.

Le travail en réseau est indispensable avec recherche de complémentarité entre les centres. Les coûts en matériels sont très lourds et leur renouvellement est difficile.

Des échanges d'apprenants entre centres spécialisés sont déjà réalisés.

La notion de pôles de compétences est parfaitement admise.

L'ancrage dans la profession est à maintenir et à développer.

Un partenariat avec la Guyane est engagé, échange d'apprenants, évaluations....

Les équipes ont conscience des enjeux économiques, environnementaux, des besoins en formations initiale et continue.

Elles ont besoin de se recentrer sur leur travail purement pédagogique, se posent des questions :

- Doit on maintenir les CCF (Contrôles en cours de formation)?
- Le référentiel est-il un atout ou une contrainte ?
- Comment passer plus de temps avec les apprenants en privilégiant le rapport humain ?
- Le système de l'alternance est-il le moyen de redonner du sens et de l'intérêt aux jeunes de la formation initiale ?

Il est urgent de « libérer » les enseignants de contraintes extra-pédagogiques, administratives en particulier (CCF, rubans pédagogiques, référentiels) qui brident les initiatives, le travail d'équipe, les innovations...

20 janvier 2010.

Eric Guillauchon, directeur-adjoint de l'EPL, Jean-Michel Escurat, BTS par apprentissage, Bruno Roville et Waltraud Koerner-Jussy, CFPPA (le CFA et le CFPPA sont pratiquement fusionnés) :

L'EPL est fortement impliqué dans la dynamique du Conseil général des Vosges en faveur de la gestion durable des forêts et du développement local (innovation dans les usages du bois, éco-certification, montagne...)

Il est fait état d'un déficit de recrutement de scolaires, d'une fuite vers l'apprentissage et des difficultés pour mélanger les publics (scolaires, apprentissage, adultes).

Les différents statuts des personnels apparaissent comme élément de blocage : les contractuels ont peur d'être licenciés et les titulaires d'être mutés.

Difficultés pour passer des contrats d'apprentissage en seconde pro car les jeunes n'ont pas 16 ans et trois ans c'est trop long.

Ce qu'il faut : un accès à la profession en fin de 3ème pour des jeunes en difficulté scolaire, de la formation professionnelle après le bac pro pour les futurs ETF ; accord en ce sens avec Bar-le-Duc ; échanges de stagiaires avec Châteaufarine (qui a un simulateur tandis que Mirecourt a les machines) ; développer l'alternance, mais on se heurte au statut des enseignants ; développer les vocations d'enseignants dans les écoles d'ingénieur.

Un projet de coopération Interreg avec le Luxembourg est à l'essai à la demande des professionnels.

Un autre projet de formation au débardage par chevaux (respect du sol, couplé à mécanisation) est envisagé.

En BTS GF, l'INRA, les scieries et les experts emploient des apprentis. La coopérative Bois & Forêts de l'Est n'en prend pas et l'ONF peu ; l'image de l'apprentissage demeure méconnue dans la forêt, négative dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et chez les enseignants mais progresse chez les jeunes.

En BP, difficultés à répondre aux besoins des entreprises (déficit des recrutements et concurrence du BTP). Existence d'UCAR : unité capitalisable d'adaptation régionale.

3.2. Les Barres

Le 27 janvier 2010,

Catherine Michel, directrice de l'EPL, Pascal Guenet, directeur-adjoint, directeur du site des Barres, Monique Guibert, Bernard Pinel & Jean-Claude Tendi, enseignants, Didier Polanovski, CFA, Hubert Bailly, CFPPA.

L'idée d'un pôle est naturelle, mais la chute des effectifs forêt au profit d'aménagement-paysage inquiète.

Le site de Bellegarde héberge l'AFRAP ; il serait souhaitable que cette association puisse accompagner l'installation des jeunes.

Peu de jeunes en apprentissage dans le BTS TC, faute de possibilité de contrat.

Un formateur spécialisé dans le matériel est affecté à la SIL conduite d'abatteuse ; ainsi les stagiaires passent le temps nécessaire sur la machine et sont ensuite embauchés.

Ouverture espérée en 2012 d'une licence pro avec l'université de Tours (orientation eau, bassins versants, zones humides ?).

Les liens avec le Cemagref pourtant localisé sur le site sont limités pourtant localisé sur le site (manque de financement, faible complémentarité) ; guère davantage avec FCBA, nul avec l'IFN ; un peu plus avec l'ONF, localement.

Tous les pays de l'ouest européen souffrent d'un déficit de main d'œuvre forestière ; concurrence des pays de l'Est ; le turn-over est important dans les coopératives.

Il faut aller vers l'apprentissage et l'alternance car les jeunes venant en formation sont en attente de terrain ; mais il est de plus en plus difficile d'obtenir des stages : problèmes de responsabilité, de rémunération, de maturité...

N'a-t-on pas hypertrophié la macro-économie dans le BTS au détriment de matières qui ont disparues (RTM, pisciculture, faune sauvage) ?

Rencontre avec deux étudiants BTS GF (*Benjamin et Jean-Baptiste*) : ils apprécient le mélange des origines (bac S, bac pro...), le terrain et : envisagent de poursuivre ; les Barres recrutent dans un rayon très large grâce à une bonne réputation.

3.3. Bazas

Les 8 et 9 février 2010,

Ivan Merlet, proviseur-adjoint, Pierre Cazeaux, directeur du CFPPA, et des membres de l'équipe pédagogique auxquels s'est joint Jean-Michel Couloumy, directeur du site de Sabres de l'EPL de DAX.

On doit assurer la formation en interne car les entreprises ne veulent pas, et sans doute ne peuvent pas, assumer la perte de temps et de rentabilité induite par l'embauche de jeunes inexpérimentés ; la formation initiale donne les bases mais pas la pratique, d'où les difficultés de l'apprentissage.

Les entreprises sont dans une situation financière précaire et se plaignent de la concurrence de la main d'œuvre étrangère qui ne subit pas les mêmes charges.

On arrive à s'entendre pour partager le matériel et le simulateur ; la tempête a induit une forte restructuration de la filière ; le Conseil régional a renouvelé le matériel (mais les moyens humains manquent).

Le bac pro paraît inadapté aux besoins de la profession ; doit être complété par la formation pour adulte ; les jeunes ne sont guère motivés par la formation scolaire ; renforcer les travaux pratiques.

La licence pro avec l'IUT de Mont-de-Marsan (Université de Pau) marche assez bien, recrute dans le grand Sud-Ouest ; la licence pro, qui correspond à une forte demande sociale se substitue au BTS TC.

Le titulaire du bac pro est capable de diriger une petite entreprise mais n'est pas cadre ; il y a parfois malentendu sur ce point.

La poursuite de la conversation avec des enseignants a fait ressortir :

- La nécessité d'augmenter les travaux pratiques en forêt (passer de 4 h à une journée par semaine) et de prendre en compte la nécessité d'un encadrement plus élevé que dans d'autres formations, notamment pour des raisons de sécurité (les jeunes demandent à sortir mais ont tendance à se croire sur un terrain de rugby).
- Leur responsabilité pouvant être mise en cause en cas d'accident, les entreprises hésitent à prendre des stagiaires.
- Plusieurs enseignants ont le permis transport en commun.
- Beaucoup de jeunes viennent en formation par défaut ; il y a un problème d'orientation (et d'image du métier).

3.4. Sabres et chantier d'essouchage

Le 9 février 2010,

Jean-Luc Larrère, directeur de l'EPL de Dax, Jean-Michel Couloumy et trois formateurs (M. Allain, Chevet et Talimi)

Bazas et Sabres n'ont pas réussi à fusionner pour créer un grand EPL forestier ; c'est sans doute dommage mais il faut tenir compte du contexte local et passer de la concurrence (tout le monde convient qu'il n'est pas optimal d'avoir ouvert le bac pro sur les deux sites) à la synergie, ce qui est bien engagé.

L'idée fait son chemin d'un atelier pédagogique mutualisé qui serait l'équivalent de l'exploitation dans les lycées agricoles ; cet atelier doit pouvoir prendre des chantiers dans le cadre d'un accord gagnant-gagnant avec la profession.

Les professionnels s'investissent bien dans la formation (FIBA, CAFSA, Smurfit...) ; ils ont créé l'ADAFA ; visiblement, après le traumatisme dû à la tempête Klaus, le dynamisme reprend le dessus ; Henri de Serval, Président de la CAFSA, considère que les chablis auront été exploités en deux ans (contre huit après Martin, 1999) ; il faut se préparer à une forte demande de sylviculteurs, utilisant des techniques pointues ; les marchés sont mondialisés et tout va très vite.

Les relations internationales sont embryonnaires ; l'accès au niveau III devrait les favoriser.

Les liens avec la recherche sont ténus, malgré la présence de l'INRA, de FCBA et du pôle de compétitivité Xylofutur à Bordeaux ; la dualité Bordeaux/Mont-de-Marsan (licence pro et antenne de l'École supérieure du bois) ne facilitent pas les choses.

3.5. Montélimar

Le 15 mars 2010,

M. Clair, Directeur du CEFA ; M. Daniel, Responsable technique , l' équipe enseignante et des professionnels.

La volonté de l'établissement est d'ouvrir ses formations vers l'aval de la production par une licence pro éco-construction et un master pro multi-compétences. L'établissement souhaite rester dans son domaine de compétence : le bois.

La partie amont est traitée en grande partie par des opérations de coopération internationale au Burkina Faso et à Madagascar. Création de pépinières et reboisement.

Les réformes du bac pro et du BTS sont subies, mais les enseignants s'adaptent.

Le Bac Pro avec le BEPA intégré rend plus complexe le parcours de formation. Le mélange des publics est une solution intéressante mais qui demande des moyens en personnels supplémentaires. Le manque de pratique démobilise les jeunes en cours de formation (CAPA et Bac Pro).

Le BTS doit garder sa technicité et son niveau d'exigence surtout pour l'EPI (Epreuve Professionnelle Interdisciplinaire).

L'exigence est le meilleur moyen de véhiculer une image forte de la formation et des métiers forestiers. Le recrutement est majoritairement le fait du bouche à oreille. L'obligation pour les jeunes de vivre en internat est liée à cette exigence.

Un travail en réseau avec d'autres établissements et la création de pôles sont attendus.

Propositions

Equipe technique du CEFA Montélimar

- Plus de terrain, plus d'actes professionnels.
 - Homogénéisation des âges de dérogation outils dangereux à 15 ans.
 - Développement de protocoles d'échanges formalisés avec les organismes de recherche, aujourd'hui dépendants de la relation personnelle entre centres d'apprentissage et de recherche ; de même pour les échanges à l'international.
 - Conserver les 4^{èmes} 3^{èmes} A, centre de formation des futurs élèves de la filière professionnelle, pépinière de jeunes pour nos formations.
-
- Périodes de stage BTS Gestion Forestière en fin de formation.
 - Augmentation des durées maximales possibles des stages (exemple : CAPA seize semaines maxi à modifier).
 - Développement d'un stage « centre de formation » avec un suivi particulier d'un groupe très restreint d'apprenants (« tuteur »).
-
- Simplification du travail administratif autour des contrats d'apprentissage, des conventions de stage, en particulier pour l'employeur (conventions/contrats type, ...).
 - Mission régionale de relation avec les maîtres d'apprentissage, animation du réseau des maîtres, réflexion sur une logique de période/saisonnalité des besoins en apprentis.
-
- Réflexion autour du coût de l'apprenti, de la variabilité de la capacité d'accueil en fonction de la conjoncture économique.
-
- Ratio CCF (contrôle en cours de formation) / Epreuves terminales 50/50 ;
Attention à ne pas trop complexifier les CCF ;
CAPA : Trop d'épreuves orales en épreuve terminale, augmenter la part de la pratique.
-
- Problème de l'évaluation autour du stage (différence 2^{nde} pro et autres filières à creuser – rapport de stage/fiches d'activités).

3.6. Meymac

Le 17 mars 2010,

M.Amine Thami, Directeur; l'équipe de direction, des élèves et étudiants, des enseignants et formateurs techniques.

Président du conseil d'administration expert forestier.

Présence de Marcel Dandaleix, CGAAER.

L'équipe de direction travaille :

- à la création d'une plateforme bois énergie,
- à rendre complémentaires les deux établissements (Neuvic et Meymac),
- à s'ouvrir sur l'amont et l'aval de la filière,
- à chercher des partenariats avec l'Education nationale, l'enseignement supérieur et les professionnels.

Le rapprochement entre Neuvic et Meymac est vécu comme une souffrance par les personnels, les cultures d'établissements étant très éloignées. Un sentiment d'abandon règne avec l'attente d'un soutien extérieur.

Le recrutement est national grâce à la très bonne réputation de l'établissement.

Les élèves, comme les étudiants, réclament un retour à des **horaires - semaine** qui garantissaient un rythme de travail soutenu et efficace.

Les BTS souhaitent une préparation accrue à l'EPI blanc, épreuve importante pour l'obtention du diplôme.

Le manque de terrain est surtout une remarque amère des élèves de bac pro. L'apprentissage est une bonne formule pour eux mais les maîtres sont difficiles à trouver. Les problèmes d'hébergement et de distance sont aussi des freins importants.

Les élèves et étudiants ont conscience de la nécessité de s'inscrire dans une logique Bac +3, même si la double compétence gestion forestière et technico-commercial est attractive.

Les formateurs du CFPPA sont désireux de régler leur problème de statut, de travailler avec leurs collègues de la formation scolaire à une formule d'enseignement utilisant les compétences de chacun. L'alternance, en s'appuyant sur des chantiers de l'atelier technologique, est une solution à étudier.

A la rentrée 2010 un CAPA mixte sera ouvert.

4. L'enseignement supérieur

Le 22 janvier 2010,

Nancy, AgroParisTech-ENGREF.

Bernard Roman-Amat, directeur délégué, directeur de la Formation des Ingénieurs Forestiers (FIF).

La faible rentabilité des métiers de la forêt exige que l'enseignement technique forme des professionnels expérimentés à même de réduire les coûts ; pour cela il faut revenir au cœur des métiers : des ouvriers intelligents et compétents pour le niveau V (CAPA), ouverts à la gestion pour le niveau IV (bac pro), ayant des compétences juridiques, économiques et commerciales aux niveaux III et II (BTS, licence pro) ; on ne formera pas des généralistes en deux ans.

5. Les Professionnels

5.1. Epinal

Le 21 janvier 2010,

Cyril Vitu et Jean-Michel Valladon CRPF.

Problème de qualité des BTS GF : orientation dans les CIO ? les meilleurs partent en licence pro ; problèmes d'adaptation : attention à la rénovation (partir des métiers).

Le BTS TC a du plomb dans l'aile, et pourtant il était utile.

5.2. Entrepreneurs des territoires

Le 24 mars 2010,

M. Patrice Durand, directeur, et M. Erwan Charpentier, directeur-adjoint, le mercredi 24 mars 2010 à la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires.

Beaucoup de points sont abordés :

- la formation doit prendre en compte de manière significative l'hygiène et la sécurité, favoriser les expériences, les stages à l'étranger,
- le bûcheron doit être en mesure de calculer son prix de vente du bois,
- pour l'installation, le bac pro est nécessaire ou un CAPA avec quelques années d'expériences et une formation à la gestion,
- prendre en compte le fait que les jeunes ne sont plus issus du monde rural,
- changer l'image du forestier bûcheron avec sa tronçonneuse,
- les centres doivent s'appuyer sur les entreprises pour l'utilisation des matériels (conventions), sur l'ONF et sur les simulateurs,
- les forestiers souhaitent une véritable participation à l'écriture des référentiels et faire partie des CNS et CPC,
- développer la communication pour valoriser l'image d'un gestionnaire de la forêt : exemple les « Olympiades des forestiers », des journées techniques,
- la profession doit s'organiser pour faciliter les évolutions de carrières en fonction des compétences et savoir faire,
- revoir la place de la femme dans le métier,
- la moyenne d'âge des salariés et des chefs d'entreprises est bonne (36 ans),
- les centres de formation doivent être en phase avec les attentes des professionnels.

5.3. Limousin

Compte rendu de la réunion du 23 février 2010 à Liginiac (Corrèze) avec M. Marcel Dandaleix.

A l'initiative de Dominique Danguy des Déserts et de Didier Lachassagne, une rencontre de l'interprofession de la forêt et du bois du Limousin (Association Pôle Interprofessionnel Bois - APIB) a eu lieu le 23 février 2010, sur le site même de l'entreprise de sa présidente, Madame Marie-Louise Destève, avec la participation de Madame Aline Picarony (Déléguée générale APIB) et de Madame Anne Rouard Coudert (Directrice de l'Institut Supérieur de Management des Industries du Bois – ISMIB - Tulle - 19).

Dans son mot d'accueil, la Présidente précise les grands axes d'action de l'interprofession en Limousin : soutien conjoncturel à la filière (crise économique, tempête) et mise en place de services aux entreprises parmi lesquelles figure la formation.

La forêt limousine est diversifiée, 2/3 de feuillus et 1/3 de résineux en particulier, dont un fort volume devrait être exploité entre 2010 et 2030 par des entreprises qui devront faire preuve de dynamisme et d'adaptation au marché.

La filière forestière regroupe aujourd'hui 2.000 entreprises et représente 11.000 emplois directs ou induits.

La forêt appartient pour 95 % de sa surface à des propriétaires privés (140.000 propriétaires).

Sa mobilisation est confrontée à un handicap majeur, celui de son morcellement (à peine 4 ha par propriétaire).

La formation de l'ensemble des acteurs de la filière constitue incontestablement un enjeu majeur pour son avenir.

Pour l'interprofession forestière, « l'offre de formation doit évoluer vers l'industrie ». Depuis le milieu du siècle dernier, la politique de formation a surtout mis l'accent sur l'amont de la filière. Le positionnement de l'Ecole forestière de Meymac ouverte en 1957 et dont le rayonnement a dépassé largement les contours de la forêt limousine en est la meilleure illustration.

Cet effort a très largement contribué au développement du massif forestier limousin qui est devenu la 3^{ème} région forestière nationale.

Il existe aujourd'hui un gisement naturel qu'il s'agit de transformer sur place pour en faire profiter l'économie locale et ainsi répondre à l'attente d'une région qui est en quête de création de nouveaux emplois.

Il s'agit d'aller au devant des jeunes pour les préparer aux emplois de la première et de la seconde transformation, mais aussi à de nouveaux métiers (bois énergie).

En même temps, la formation continue doit compléter les acquis de la formation initiale et s'adapter aux nouveaux besoins.

Face à une demande et à ces besoins de formation bien exprimés, il existe une offre régionale qui relève de plusieurs ministères (Ministère du travail, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche).

Les enseignements, diplômes et coordonnées d'établissement sont consultables sur le site : www.pft-boisconstruction.org. Un groupement d'intérêt public « Présence limousin » donne accès à cette offre.

Au cours de l'entretien, il est même cité la mise en œuvre de plans de formation en entreprises (trente entreprises) s'appuyant sur un organisme prestataire de services.

Ce rapide tour d'horizon montre bien le foisonnement d'une offre qu'il est difficile de mettre en adéquation avec une communication facilement accessible et lisible par tous.

Le rapprochement de tous les établissements d'enseignement et formations sur une plateforme commune de communication doit permettre d'atteindre cet objectif.

Ce rapprochement doit en même temps être une source de partenariats nouveaux et de mise en synergie de compétences complémentaires entre établissements dans des domaines traditionnels mais aussi dans des champs nouveaux (conducteurs de chaudière bois énergie par exemple...).

Enfin ce rapprochement devrait pallier l'insuffisance actuelle de communication que l'on signale pour certains secteurs (productique bois ameublement).

Ce sont autant d'attentes que la mise en place d'un pôle de compétences à vocation inter-régionale pourrait satisfaire à court terme. Son opportunité comme sa faisabilité technique et juridique pourraient s'inspirer du pôle de formation égletonnais (19) existant dans le domaine des travaux publics.

En fin de réunion, l'interprofession limousine insiste sur les « vertus » de la pédagogie de l'alternance. Pour autant, elle est difficilement applicable en entreprise où elle demande une sécurité sur les chantiers et un niveau d'encadrement que le fonctionnement normal d'une entreprise ne peut pas supporter.

Aux établissements de mettre en place cette pédagogie qui faisait partie intégrante de la culture des anciennes écoles forestières.

5.4. Rhône-Alpes

Le 15 mars 2010,

M. Barbe (CRPF), M. Baudoin (ONF), M. Givors (expert forestier), M. Monneret (gestionnaire forestier et expert) au CEFA de Montélimar.

L'apprentissage est une formule intéressante, mais qui ne convient pas à cette profession. L'encadrement demande beaucoup de présence liée à la sécurité et au prix des matériels.

Les formations ne comportent pas assez de travail sur le terrain. L'alternance est une solution à étudier.

80% des BTS vont en licence Pro. Le BTS doit évoluer vers le Bac +3.

Les périodes de stages sont aussi à revoir. Les professionnels ont beaucoup de difficultés à répondre à toutes les demandes.

Le programme en gestion n'est pas adapté aux besoins rencontrés sur le terrain : cubage et évaluations, rentabilité du chantier.

ANNEXE 2 : LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISES DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

1. La forêt dans le monde, en Europe et en France.

1.1. La Forêt dans le monde.

Répartition géographique des superficies mondiales. (en millions d'hectares)

	Surface	En %
Afrique	635	16
Amérique du Nord et Centrale	699	18
Amérique du Sud	831	21
Asie – Océanie	777	20
Europe	192	5
Ex-URSS	809	20
Total	3 943	100

Production de produits forestiers

	Bois de feu Charbon de bois Mm ³ ss écorce	Prod.bois ronds Mm ³ ss écorce	Production sciages Mm ³ ss écorce
Afrique	546	70	9
Amérique du Nord et Centrale	124	627	159
Amérique du Sud	192	163	35
Asie – Océanie	794	278	81
Europe	68	372	117
Ex-URSS	48	131	21
Total	1 762	1 641	422

Sources : situation des forêts du monde 2007 – FAO

La FAO applique aujourd'hui un seuil de couvert arboré de 10% pour définir toutes les forêts

1.2. La Forêt en Europe.

Description de la forêt européenne : FCBA 2008-2009

	Surface totale M d'ha	Forêts M d'ha	Forêts Mm ³ sur écorce*	Prod.bois ronds Mm ³ ss écorce**	Production sciages Mm ³ ss écorce**
Allemagne	34,9	11,1	2 880	48,7	19,5
Autriche	8,3	3,9	1 159	12,9	11,1
Belgique/Luxembourg	3,3	0,7	198	4,6	1,3
Bulgarie	11,0	3,7	568	2,6	0,3
Chypre	0,9	0,2	8	0,01	0,01
Danemark	4,2	0,5	76	0,8	0,2
Espagne	49,9	17,9	888	14,2	3,7
Estonie	4,2	2,3	447	5,5	2,0
Finlande	30,5	22,5	2 158	49,3	13,5
France	55	15,5	2 465	31,3	9,8
Grèce	12,9	3,7	177	0,5	0,2
Hongrie	9,2	1,9	337	3,0	0,2
Irlande	6,9	0,7	65	2,5	0,9
Italie	29,4	10,0	1 447	2,9	1,6
Lettonie	6,2	2,9	599	11,8	3,9
Lituanie	6,2	2,1	400	4,9	1,5
Malte	0,032	n.d	0*	0*	0*
Pays Bas	3,4	0,4	65	0,7	0,3
Pologne	30,6	9,2	1 864	29,3	3,7
Portugal	9,2	3,8	350	10,9	1,1
République Tchèque	7,7	2,6	736	14,4	3,9
Roumanie	23,0	6,4	1 347	12,8	4,6
Royaume-Uni	24,1	2,8	340	8,0	2,8
Slovaquie	4,8	1,9	494	6,9	1,8
Slovénie	2,0	1,3	357	1,8	0,5
Suède	40,1	27,5	3 155	61,4	16,9
Total Europe des 27	419,0	155,5	22 580	341,7	105,3

* Valeur très faible

** La FAO prend en compte le volume de la tige jusqu'au bourgeon terminal

M = Millions

Sources : Situation des forêts du monde 2007- FAO

Pays candidats à l'Union Européenne

	Surface totale M d'ha	Forêts M d'ha	Forêts Mm ³ sur écorce*	Prod.bois ronds Mm ³ ss écorce**	Production sciages Mm ³ ss écorce**
Croatie	5,6	2,1	352	2,9	0,6
Macédoine	2,5	0,9	63	0,1	0,3
Turquie	76,9	10,2	1 400	11,2	6,2

AELE (Association Européenne de libre Echange)

	Surface totale M d'ha	Forêts M d'ha	Forêts Mm ³ ss écorce*	Prod.bois ronds Mm ³ ss écorce**	Production sciages Mm ³ ss écorce**
Norvège	30,6	9,4	863	7,4	2,2
Suisse	3,9	1,2	449	3,9	1,5

1.3. La Forêt en France.

Description de la forêt française Mémento FCBA 2008-2009

Superficie boisée en milliers d'hectares

Bois et forêts de plus de 0,5 ha	14 853
Superficies boisées hors forêts	1 953
Peupleraies	185
Total	16 991

Source : Teruti -Lucas – 2006

Volume sur pied et production biologique annuelle (m³ sur écorce)

	Volumes X 1 000 m ³	Productions X 1 000 m ³ /an	Taux %
Peupleraies **	20 000	1 100	6
Résineux	910 000	45 300	5
Feuillus	1 500 000	55 800	4
Total	2 430 000	102 200	4

* dont 92% sur les peupleraies en plein recensées par l'IFN. Anciens inventaires départementaux.

* hors alignement : volume et production estimés, 4 Mm³ et 160 000 m³. Données après tempête.

Sources : Base de données IFN – 2008 : SCEES/Agreste Statistiques Forestières – 2007.

Surfaces, volumes sur pied et productions courantes sur écorce des forêts de production et petits massifs selon la ou les essences dominantes

	Surfaces		Volumes m ³ /ha*	Productions m ³ /ha/an*
	X 1 000 ha	%		
Chêne	5 387	36	166	5,6
Hêtre	609	4	215	6,3
Châtaignier	336	2	166	8,8
Autres feuillus	2 208	15	117	5,9
Mélanges de hêtre/sapin/épicéa	400	3	273	9,2
Mélanges feuillus/résineux	1 399	9	160	7,3
Sapin ou épicéa	668	5	333	15,1
Pin maritime	807	5	182	11,8
Autres pins	934	6	143	5,9
Douglas	249	2	259	19,7
Autres résineux	127	1	210	11,1
Autres peuplements	1 844	12	75	3,6

Nota : Depuis 2005, l'essence dominante ou la structure forestière sont calculées à partir du taux de couvert des différentes essences ou des strates du peuplement au lieu d'être déterminées directement par l'équipe d'inventaire. Les résultats sont *à priori* plus objectifs mais divergent notablement avec les résultats de l'ancienne méthode.

Source : IFN – 2008. campagnes 2005 à 2007.

Surfaces, volumes sur pied et productions courantes sur écorce des forêts de production et petits massifs selon leur composition

	Surfaces		Volumes	Productions
	X 1 000 ha	%	m ³ /ha*	m ³ /ha/an*
Feuillus purs	8 716	58	156	5,7
Résineux purs	3 223	22	219	11,5
Peuplements mixtes	1 799	12	185	7,8
Indéterminés *	1 229	8	6	0
Total	14 967	100	161	6,7

* Indéterminés : peuplements dont aucune essence n'atteint 10 % du couvert.

Source : IFN – 2008. campagnes 2005 à 2007.

Répartition des forêts de production et petits massifs par type de propriété

	X 1 000 ha ₍₁₎	%	Nb d'unités de gestion	Surface moyenne (ha)
Forêts domaniales	1 470	9,8	1 533 ₍₂₎	959
Autres forêts publiques	2 400	16,0	15 220 ₍₂₎	158
Forêts privées	11 100	74,1	3 495 000 ₍₃₎	3,2

Sources : 1 IFN – 2008. campagnes 2005 à 2007.

2 ONF – 1999

3 SCEES – 1999

Répartition de la surface forestière par type de propriété et par classe de surface

	< 10 ha	10 à 25 ha	25 ha et plus
Forêts domaniales	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Autres forêts publiques	0,3 %	1,4 %	98,3 %
Forêts privées	35,0 %	16,6 %	48,4 %

Sources : Indicateurs de gestion durable des forêts françaises – DGFAR – 2005.

Production biologique forestière hors peupleraies, par type de propriété (milliers m³/an)

	Résineux	Feuillus	Total	%
Forêts domaniales	5	6	11	10
Autres forêts publiques	7	8	16	16
Forêts privées	33	42	75	74
Total	45	56	103	100
%	45	55	100	

Source : IFN – 2008. campagnes 2005 à 2007.

Les forêts et le bilan carbone français

		1990	2000	2005	2006	2007
Emissions annuelles brutes de carbone (en millions de tonnes)	total	141	146	143	141	138
	dont biomasse*	35	38	33	33	34
Emissions annuelles nettes de carbone (en millions de tonnes)**		97	98	93	89	85
Emissions annuelles nettes de carbone (en tonne par habitant)		1,75	1,67	1,59	1,45	1,38

*La récolte de bois en forêt et dans les formations arborées hors forêt est comptabilisée par le CITEPA comme une émission (brute) de carbone.

** L'accroissement en volume de la biomasse des arbres constitue inversement l'essentiel du puits de carbone, qui, réduit des émissions brutes, permet d'accéder à l'évaluation des émissions nettes pour la France métropolitaine.

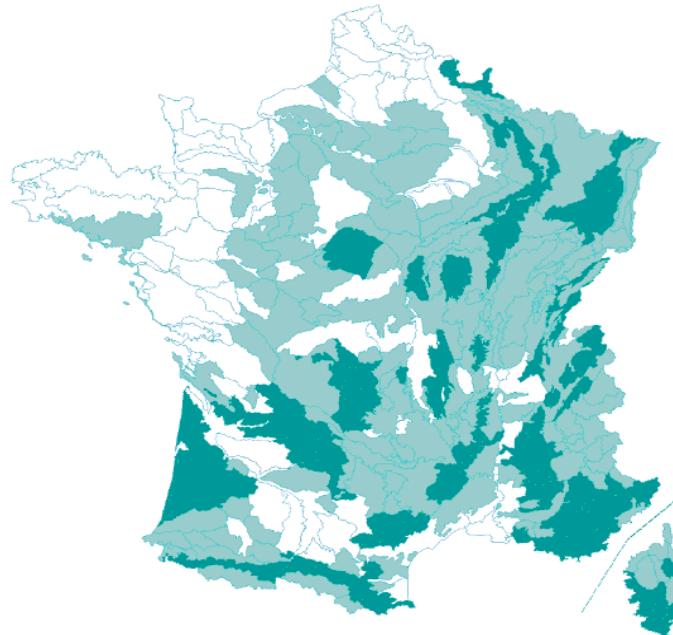
Source : CITEPA / CORALIE / format SECTEN – France métropolitaine – 2007.

Carbone stocké dans les forêts de production (hors peupleraies)

Compartiment	Stock de carbone (x 1 000 tonnes)			
	1989	1994	1999	2004
Biomasse aérienne des arbres	602 700	654 000	713 700	765 400
Biomasse souterraine des arbres	172 100	186 800	203 80	218 600
Sous-total Biomasse forestière	774 800	840 800	917 500	984 000
Sols forestiers	n.d.	n.d.	1 074 000	1 074 000
Total	n.d.	n.d.	1 991 500	2 058 000

Source : Indicateurs de gestion durable des forêts françaises – DGFAR – 2005

Répartition des formations boisées en France.



Taux de boisement par région forestière

0 - 15 % 15 - 45 % 45 - 100 %

Source : Base de données IFN - 2006 ; AFOCEL - 2006.

Dont les ¾ appartiennent à des propriétaires privés

La forêt privée est majoritaire partout en France sauf dans le Nord Est.

Zone	Forêt publique (millions d'ha)	Forêt privée (millions d'ha)
Nord-Ouest	0,496	2,546
Nord-Est	1,772	1,751
Sud-Ouest	0,360	2,610
Centre-Est	0,479	2,3
Sud-Est	0,766	1,895
Total	3,873	11,103
	25,9%	74,1%

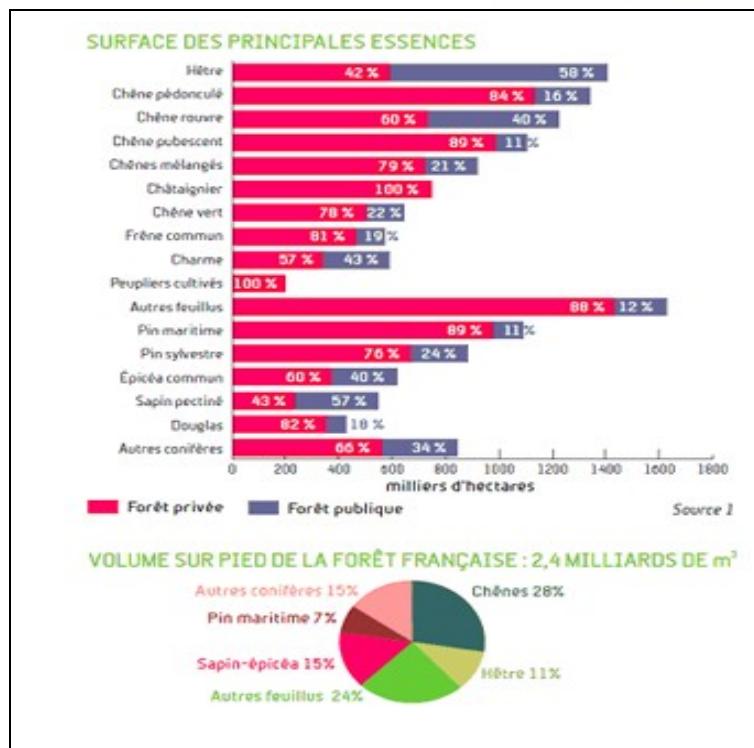
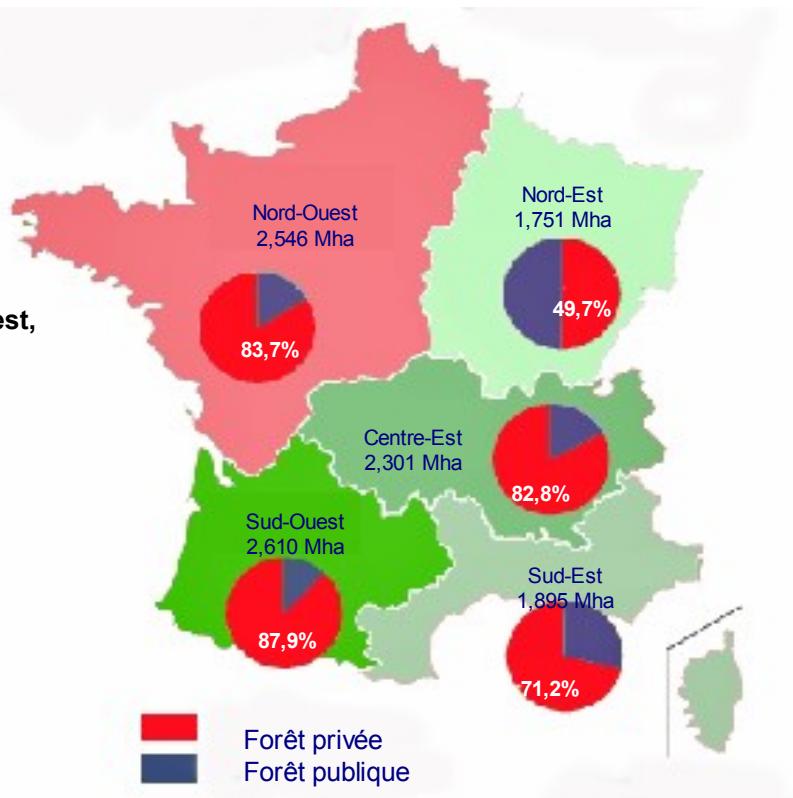
Ce découpage par Inter-régions nous a guidé dans le choix des établissements visités :

- Mirecourt pour le Nord-Est,
- Le Chesnoy-Les Barres pour le Nord-Ouest,
- Meymac pour le Centre-Est,
- Bazas-Sabres pour le Sud-Ouest,
- Montélimar pour le Sud-Est.

Forêt publique = forêt domaniale ou des collectivités relevant du régime forestier et gérée par l'ONF.

Forêt privée = forêt appartenant à des propriétaires ou à des groupements privés.

Une forêt majoritairement feuillue.



Très diversifiée, la forêt française comporte 137 espèces d'arbres différentes et sa surface est composée de 70% de forêts feuillues.

10,3 millions d'hectares de forêts feuillues soit 1,5 milliard de m³ sur pied.

Première forêt d'Europe, le forêt française est dominée par des chênes qui occupent près de 5 millions d'hectares et 700 millions de m³.

4,4 millions d'hectares de forêts résineuses soit 900 millions de m³ sur pied avec une grande diversité d'essences : sapin, épicéa, douglas, pin maritime, pin sylvestre...

Description de la forêt française

Surfaces et volumes sur pied par type de propriété et par région administrative

	Surface (milliers d'ha)			Volume (millions de m ³)		
Alsace	332	±	13	81	±	4
Aquitaine	1 772	±	33	256	±	7
Auvergne	688	±	23	158	±	6
Basse-Normandie	162	±	11	29	±	2
Bourgogne	956	±	22	168	±	5
Bretagne	330	±	18	56	±	3
Centre	917	±	24	152	±	5
Champagne-Ardenne	672	±	22	119	±	5
Corse	312	±	24	32	±	3
Franche-Comté	699	±	18	155	±	5
Haute-Normandie	214	±	15	39	±	3
Ile-de-France	269	±	14	46	±	3
Languedoc-Roussillon	1 067	±	32	101	±	4
Limousin	555	±	19	101	±	4
Lorraine	841	±	22	166	±	5
Midi-Pyrénées	1 223	±	32	175	±	5
Nord-Pas-de-Calais	106	±	11	18	±	2
Pays de la Loire	327	±	19	54	±	4
Picardie	314	±	19	57	±	4
Poitou-Charentes	390	±	21	46	±	3
Provence, Alpes, Côte d'Azur	1 278	±	37	116	±	4
Rhône-Alpes	1 555	±	35	283	±	8
Total	14 970	±	109	2 407	±	21

Sources : IFN – 2005 à 2007

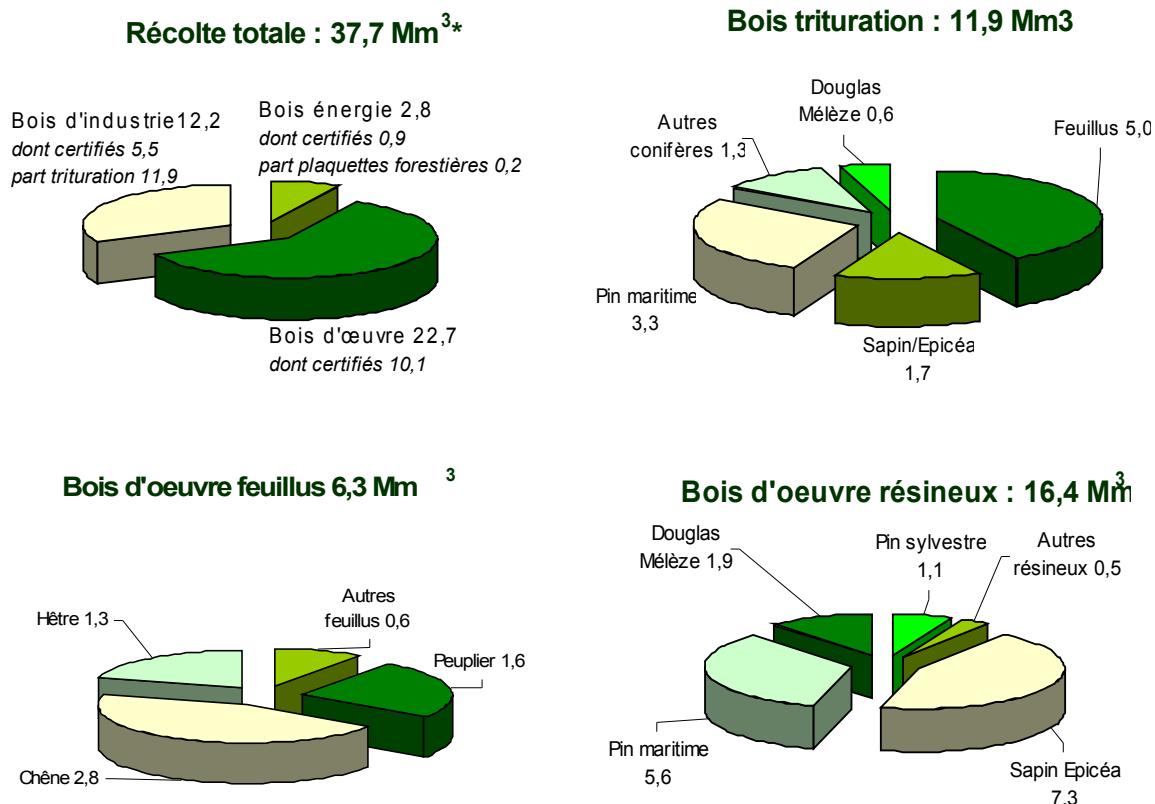
Récolte de bois commercialisée en 2007 (milliers de m³ sur écorce) par région administrative

	Feuillus	Résineux	Peupliers	Total	%
Alsace	674	865	23	1 562	4
Aquitaine	840	7 988	201	9 029	24
Auvergne	370	1 705	25	2 101	6
Basse-Normandie	284	200	17	501	1
Bourgogne	1 042	1 058	97	2 196	6
Bretagne	135	444	29	607	2
Centre	935	686	96	1 717	4
Champagne-Ardenne	1 146	399	76	1 621	4
Corse	8	11	0	19	0
Franche-Comté	943	1 978	26	2 947	8
Haute-Normandie	481	167	14	661	2
Ile-de-France	286	51	25	362	1
Languedoc-Roussillon	144	815	2	961	3
Limousin	790	1 318	5	2 113	6
Lorraine	1 863	1 295	14	3 171	8
Midi-Pyrénées	715	779	86	1 580	4
Nord-Pas-de-Calais	198	38	114	350	1
Pays de la Loire	232	454	172	858	2
Picardie	964	100	269	1 334	3
Poitou-Charentes	353	229	157	739	2
Provence, Alpes, Côte d'Azur	143	475	2	620	2
Rhône-Alpes	304	2 190	127	2 620	7
Total	12 850	23 243	1 576	37 670	100

Sources : Agreste – Enquête annuelle de branche exploitation forestière 2007.

Economie de la filière bois française

Récolte commercialisée de l'exploitation forestière en 2007 (volume sur écorce)



* La consommation domestique de bois de feu est estimée à 33 Mm³ (Observatoire de l'énergie 2006) dont 24 Mm³ récoltés en forêt de production hors haies et bosquets.

Productions des scieries en 2007

(hors bois sous rails et merrains)

Total : 9,9 millions de m³



Sources : Agreste – Enquête annuelle de branche exploitation forestière 2007.

Réception des bois en 2007 dans les usines de pâtes et de panneaux

	Bois de trituration * (x 1 000 t brutes)			Grumes de déroulage (x 1 000 m ³ sur écorce)
	Usines de pâtes	Usines de panneaux	Total	Usines de contreplaqués
Résineux dont rondins (%)	5 469 58	5 680 37	11 149 47	246 100
Feuillus dont rondins (%) dont okoumé (%)	3 408 90 -	1 153 67 -	4 561 84 -	541 72 58
Total dont rondins (%)	8 877 70	6 833 42	15 710 58	787 81

* tonne brute sur écorce pour les rondins.

Production de pâtes à papier, de papiers et cartons, et de panneaux en 2007

Pâte mécanique	584 000 tonnes
Pâte chimique résineux	927 000 tonnes
Pâte chimique feuillus	864 000 tonnes
Papiers et cartons	9 871 000 tonnes
Panneaux de particules et OSB	4 720 000 m ³
MDF	1 185 000 m ³
Contreplaqué	400 000 m ³

Sources : Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose-2007
Union des Industries des Panneaux de Process -2007
Union des fabricants de Contreplaqué-2007.

Balance du commerce extérieur, bois et produits dérivés, en 2005 (en millions d'euros)

Indicateur	Export (valeurs FAB)	Import (Valeurs CAF)	Solde
Production exploitée	616	1 269	- 653
Pâtes de bois et vieux papiers	390	1 062	- 672
Papiers et cartons	6 113	7 225	- 1 112
Panneaux (bois et fibres) Contreplaqués	754	653	+ 101
Meubles et sièges en bois	989	2 743	- 1 754
Autres produits du travail mécanique du bois	702	1 088	- 386
Divers	92	322	- 230
Total	9 656	14 362	- 4 706

FAB : Franco à Bord ; CAF : Coûts, Assurance, Frêt.

Source : Ministère de l'Agriculture-Agreste-Conjoncture 2006.

Balance du commerce extérieur bois et produits dérivés, en 2007 (en millions d'euros)

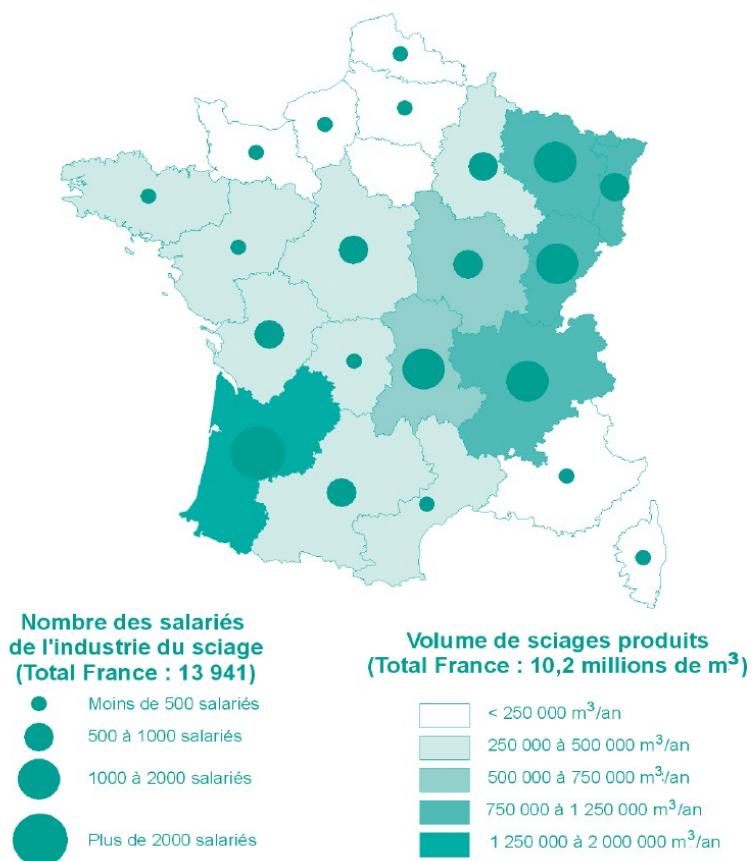
Indicateur	Export (valeurs FAB)	Import (valeurs CAF)	Solde
Produits d'exploitation forestière et de scierie	751	1 664	- 913
Pâtes de bois et vieux papiers	562	1 167	- 605
Papiers et cartons	6 263	7 999	- 1 736
Contreplaqués	250	362	- 112
Panneaux de particules	418	220	198
Panneaux de fibres	336	318	18
Meubles en bois	1 030	2 305	- 1 275
Sièges en bois	125	852	- 727
Bois construction (charpente-menuiserie)	192	514	- 322
Produits divers d'exploitation forestière	103	347	- 244
Total	10 030	15 748	- 5518

FAB : Franco à Bord ; CAF : Coûts, Assurance, Frêt.

Source : Agreste 2008.

* Sessi, Douanes 2007.

L'industrie du sciage en France



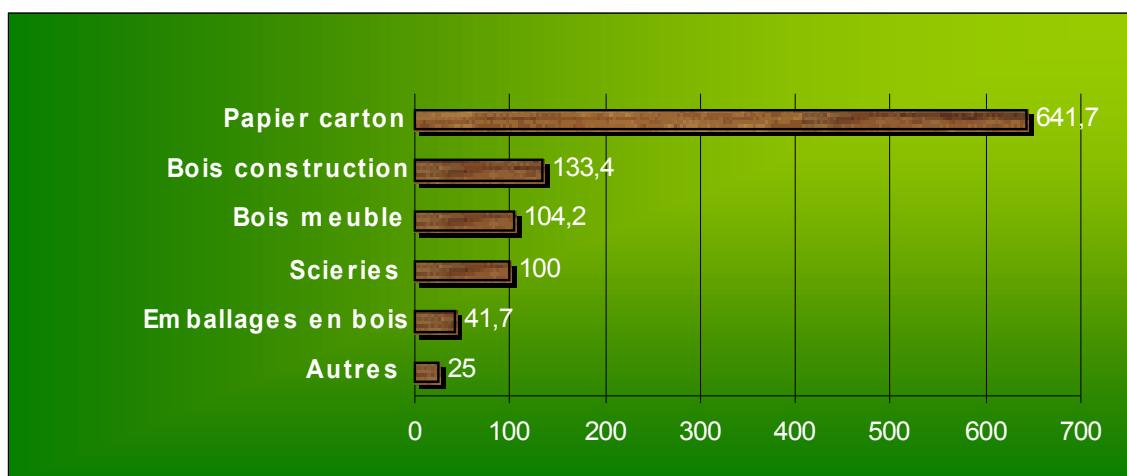
Source : SCEES EAB exploitation forestière et scieries 2004 - CTBA 2006

Chiffres d'affaire et emplois des industries du bois

		Travail du bois	Exploit. Forestières	Meubles en bois	Papier et carton	Emballage	Panneaux	Charpente menuiserie	Scierie
Entreprises de plus de 20 salariés	Nb d'entreprises	869	29	431	539	208	66	259	235
	Effectif salarié	58 135	1 477	34 967	78 550	12 774	8 241	20 212	11 332
	Chiffre d'affaires Hors taxe (en M €)	10 038	432	4220	18 646	1 716	1 970	3 701	1 960
Entreprises de moins de 20 salariés	Nb d'entreprises	4 994	4 744	6 616	694	602	45	1 254	1 955
	Effectif salarié	24 298	6 861	22 148	4 928	4 199	315	6 260	8 725
	Chiffre d'affaires Hors taxe (en M €)	2 749	1 119	2 039	695	469	39	670	1 126

Source : SESSI – SCEES – Enquête annuelle d'entreprise 2006. SESSI – INSEE - DABS,BIC

Investissement des industries par secteur.



en millions d'euros

Source SESSI – EAE – 2004

2. Le bois et l'emploi en France.

2.1. La forêt et la filière bois.

Une activité occupant près de 400 000 emplois ... Soit 1,6 % de l'emploi en France.
Et génératrice d'un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards d'euros par an.

	Effectif employé	Chiffre d'affaires Hors-Taxe (Millions d'€)
Organismes de la forêt privée (coopératives, experts, CRPF)	1500	600
Personnes salariées équivalent temps plein pour les travaux sylvicoles des propriétaires forestiers privés	5 500	
ONF	11 000	425
Exploitations forestières	8 338	1 551
Travail du bois	82 433	12 787
Meuble en bois	57 115	6 259
Papier-carton	83 478	19 341
Commerce du bois	18 025	5 631
Mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement)	124 500	10 400
Total	391 889	56 994

En 2005 :

La valeur de la récolte de bois est d'environ 1 milliard d'euros par an dont 600 millions d'euros en forêt privée.

La valeur finale des produits de l'exploitation forestière est d'environ 1,5 milliard d'euros décomposé comme suit :

bois d'œuvre	chênes	332 millions d'euros	78%
	sapin-épicéa	324 millions d'euros	
	pin maritime	232 millions d'euros	
	Total bois d'œuvre	1 234 millions d'euros	
bois d'industrie		244 millions d'euros	16%
bois de feu commercialisé		96 millions d'euros	6%

Sources : Forêt privée Française 2008-2009

France, Europe, Monde : Productions comparées

La France est en 2005 :

1^{er} pays européen en stock de bois sur pied, producteur européen de grumes et de sciages feuillus.

3^{ème} pays européen pour la surface forestière (après la Suède et la Finlande).

4^{ème} pays européen pour la production de grumes (après la Suède, l'Allemagne et la Finlande).

5^{ème} pays européen pour la production de sciages (après Allemagne, Suède, Finlande et Autriche)

10^{ème} producteur mondial de grumes de feuillus.

2005	France	Union Européenne à 27	Monde	Part de la France dans l'UE 27 (%)	Part de la France dans le monde (%)
Surface forestière (Mha)	15,7	170	3 869	9,2	0,4
Récolte de grumes (Mm ³)	20	219,2	1 026	9,1	1,9
Bois d'industrie (Mm ³)	11,2	137,9	536,6	8,1	2,1
Sciages (Mm ³)	9,95	111,7	428,4	8,9	2,3

Sources : Forêt privée de France 2008-2009

ANNEXE 3 : L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FORESTIER

1. L'offre de formation.

1.1. La carte des formations.

(source : <http://www.portea.fr>)

Formations préparant aux métiers de la forêt. Année scolaire 2009-2010

Voie scolaire

CAPA (Niveau V)

Option : Travaux forestiers
Spécialité : Bûcheronnage

68 - LEP de Sainte Marie aux Mines
5 A route du stade
68160 STE MARIE AUX MINES
Tél : 03 89 58 70 36

Option : Travaux forestiers
Spécialité : Sylviculture

84 - LPA Isle sur Sorgue
Avenue Jean BOUIN
84800 L ISLE SUR LA SORGUE
Tél : 04 90 38 03 35

2nde Professionnelle

Champ professionnel : Nature-Jardin-Paysage-Forêt

Module de spécialisation : travaux forestiers

06 - Lycée de Valdeblore
Quartier du clôt
La Bolline
06420 VALDEBLORE
Tél : 04 93 05 33 00

33 - LEGTPA Bazas
2 avenue de la République
33430 BAZAS
Tél : 05 56 25 00 59

65 - LEGTA Vic en Bigorre
11 bis Promenade des Acacias
65500 VIC EN BIGORRE
Tél : 05 62 31 80 00

10 - LEGTA Crogny
10210 LES LOGES
MARGUERON
Tél : 03 25 40 10 02

40 - LPA Sabres
route de Luglon
40630 SABRES
Tél : 05 58 04 41 80

71 - LPA de Velet
route de St Didier sur Arroux
Velet
71190 ETANG SUR ARROUX
Tél : 03 85 86 59 50

19 - LEGTA Meymac
19250 MEYMAC
Tél : 05 55 46 09 09

42 - Site de Noirétable du LEGTA de
Roanne Chervé
37 rue de la République
42440 NOIRETABLE

76 - LPA Envermeu

20 - LEGTA Sartène
route de Levie
20100 SARTENE
Tél : 04 95 77 09 76

43 - Site de Saugues du LEGTPA
Brioude Bonnefont
rue du Breuil
43170 SAUGUES
Tél : 04 71 77 80 85

Rue du Général De Gaulle
76630 ENVERMEU
Tél : 02 32 06 30 40

20 - LPA Borgo
"Aghja Rossa"
20290 BORGO
Tél : 04 95 30 02 30

45 - Site de Beaune du LPA Beaune

avenue de Lattre de Tassigny
88500 MIRECOURT
Tél : 03 29 37 80 30

25 - LEGTPA Besançon
2 rue des Chanets
25410 DANNEMARIE SUR
CRETE
Tél : 03 81 58 61 41

Bellegarde
7 rue des déportés
BP 51
45340 BEAUNE LA ROLANDE
Tél : 02 38 33 20 17

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, la mise en place de la 1ère professionnelle se fera à la rentrée 2010 et celle de la terminale professionnelle à la rentrée 2011. Au cours des classes de 2nde et 1ère professionnelles, les élèves se présenteront aux épreuves générales et professionnelle du BEPA rénové "Travaux forestiers".

Baccalauréat Professionnel (Niveau IV)

A la rentrée 2009, les classes de 1ère et terminale du baccalauréat professionnel sont accessibles, aux élèves issus de classes de CAPA 2 et BEPA 2.

La rénovation de la voie professionnelle peut conduire à des modifications de l'offre de formation à compter de la rentrée 2010

Intitulé : Gestion et conduite des chantiers forestiers

10 - LEGTA Crogny 10210 LES LOGES MARGUERON Tél : 03 25 40 10 02	42 - Site de Noirétable du LEGTA de Roanne Chervé 37 rue de la République 42440 NOIRETABLE Tél : 04 77 24 76 00	65 - LEGTA Vic en Bigorre 11 bis Promenade des Acacias 65500 VIC EN BIGORRE Tél : 05 62 31 80 00
19 - LEGTA Meymac 19250 MEYMAC Tél : 05 55 46 09 09	43 - Site de Saugues du LEGTPA Brioude Bonnefont rue du Breuil 43170 SAUGUES Tél : 04 71 77 80 85	71 - LPA de Velet route de St Didier / Arroux Velet 71190 ETANG SUR ARROUX Tél : 03 85 86 59 50
20 - LEGTA Sartène route de Levie 20100 SARTENE Tél : 04 95 77 09 76	45 - Site de Beaune du LPA Beaune Bellegarde 7 rue des déportés BP 51 45340 BEAUNE LA ROLANDE Tél : 02 38 33 20 17	88 - LEGTPA des Vosges avenue de Latre de Tassigny 88500 MIRECOURT Tél : 03 29 37 80 30
40 - LPA Sabres route de Luglon 40630 SABRES Tél : 05 58 04 41 80		

BTSA (Niveau III) **Option Gestion forestière**

10 - LEGTA Crogny 10210 LES LOGES MARGUERON Tél : 03 25 40 10 02	33 - LEGTPA Bazas 2 avenue de la République 33430 BAZAS Tél : 05 56 25 00 59	65 - LEGTA Vic en Bigorre 11 bis Promenade des Acacias 65500 VIC EN BIGORRE Tél : 05 62 31 80 00 <u>(Formation en 1 an)</u>
19 - LEGTA Meymac 19250 MEYMAC Tél : 05 55 46 09 09	43 - Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont Bonnefont 43100 FONTANNES Tél : 04 71 74 57 57	72 - LEGTA Le Mans La Germinière 72700 ROUILLON Tél : 02 43 47 82 00
19 - LEGTA Meymac 19250 MEYMAC Tél : 05 55 46 09 09 <u>(Formation en 1 an)</u>	45 - Site des Barres du LEGTA Le Chesnoy Les Barres Domaine des Barres 45290 NOGENT SUR VERNISSON Tél : 02 38 95 01 80	88 - LEGTPA des Vosges avenue de Latre de Tassigny 88500 MIRECOURT Tél : 03 29 37 80 30

Option Technico-commercial
Spécialité : Produits d'origine forestière

10 - LEGTA Crogny
 10210 LES LOGES
 MARGUERON
 Tél : 03 25 40 10 02

19 - LEGTA Meymac
 19250 MEYMAC
 Tél : 05 55 46 09 09

65 - LEGTA Vic en Bigorre
 11 bis Promenade des
 Acacias
 65500 VIC EN BIGORRE
 Tél : 05 62 31 80 00

1.2. Les flux recensés.

Effectifs en formation initiale scolaire et supérieur court - 1er octobre 2009

		Privé	Public	Total
Bac Pro	Gestion et conduite de chantiers forestiers	339	284	623
BEPA	Travaux forestiers	298	217	515
BTSA	Gestion forestière	201	385	586
CAPA	Travaux forestiers(2001)/Bûcheronnage	57		57
CAPA	Travaux forestiers(2001)/Sylviculture	56	26	82
	Somme :	951	912	1 863

Effectifs d'élèves de CAPA à la rentrée 2008 (France métropolitaine)

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Travaux forestiers - Bûcheronnage	1	47	48	2,1
Travaux forestiers - Sylviculture	6	70	76	7,9

Effectifs d'élèves de BEPA à la rentrée 2008 France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Travaux forestiers	48	1 079	1 127	4,3

Effectifs d'élèves de bac pro à la rentrée 2008 France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Gestion et conduite de chantiers forestiers	22	567	589	3,7

Effectifs d'étudiants de BTSA à la rentrée 2008 France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Gestion forestière	92	470	562	16,4

Effectifs d'apprentis du second degré par secteur et niveau à la rentrée 2007
France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Niv. V	Niv. IV	Total
Production	6 707	4 716	11 423
Aménagement	7 994	3 333	11 327
Transformation	224	473	697
Services	1 189	870	2 059
Commercialisation	282	535	817
Services aux personnes	873	330	1 203
Services aux entreprises	34	5	39
Total	16 114	9 392	25 506

Evolution des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur par niveau des rentrées 1990 à 2007 France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	Rentrée									
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Niv. III										
BTSA	156	1 873	4 119	4 542	4 579	4 762	4 883	5 020	5 178	5 306
Autres ⁽¹⁾	nd	46	151	205	146	175	223	140	127	116
	156	1 919	4 270	4 747	4 725	4 937	5 106	5 160	5 305	5 422
Niv. II & I										
Ingénieur		66	251	279	306	320	341	362	393	422
Autres ⁽²⁾		0	56	72	86	73	92	38	106	81
Total niv. II & I	0	66	307	351	392	393	433	400	499	503
Total	156	1 985	4 577	5 098	5 117	5 330	5 539	5 560	5 804	5 925

⁽¹⁾ Titres inscrits au RNCP / TH

⁽²⁾ Titres homologués de niveaux II & I.

Répartition des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur selon le genre et le secteur de formation à la rentrée 2007 France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production	616	1 619	2 235	27,6
Aménagement	311	1 710	2 021	15,4
Transformation	442	374	816	54,2
Services	396	457	853	46,4
Commercialisation	373	447	820	45,5
Services aux personnes	17	2	19	89,5
Services aux entreprises	6	8	14	42,9
Total	1 765	4 160	5 925	29,8

Nombre d'heures stagiaires et les effectifs stagiaires de la formation professionnelle continue selon le genre et la finalité de la formation en 2007 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Formations	Nb heures stagiaire	%	Effectifs stagiaires			%
			Femmes	Hommes	Total	
Certifiantes diplômantes						
CAP-CAPA	1 544 389	10,6	1 617	2 499	4 116	3,5
BEPA	226 250	1,6	425	155	580	0,5
BPA-BPAM	1 231 517	8,4	1 026	2 132	3 158	2,7
BP et BP JEPS niv. IV	3 670 255	25,2	3 549	4 875	8 424	7,2
Bac pro	396 974	2,7	394	473	867	0,7
Bac techno	21 098	0,1	8	30	38	0,0
BTS - BTSA	855 881	5,9	602	1 025	1 627	1,4
Licences	24 000	0,2	80	70	150	0,1
Licence pro	56 408	0,4	78	86	164	0,1
Masters	945	0,0	19	8	27	0,0
Ingénieurs	46 697	0,3	26	52	78	0,1
Inconnu*	801 878	5,5	1 137	1 766	2 903	2,5
Total	8 876 292	60,8	8 961	13 171	22 132	18,8
Certifiantes non diplômantes						
CES	15 397	0,1	28	24	52	0,0
CS	642 916	4,4	483	1 635	2 118	1,8
MS	528	0,0	10	14	24	0,0
Titres inscrits au RNCP	199 003	1,4	402	202	604	0,5
Inconnu*	937 672	6,4	2 472	7 411	9 883	8,4
Total	1 795 516	12,3	3 395	9 286	12 681	10,8
Non certifiantes						
Formations d'adaptation à l'emploi	193 679	1,3	695	2 437	3 132	2,7
Stages préparatoires à l'installation	396 514	2,7	2 142	4 594	6 736	5,7
Inconnu*	3 329 540	22,8	22 858	49 959	72 817	62,0
Total	3 919 733	26,9	25 695	56 990	82 685	70,4
Total	14 591 541	100,0	38 051	79 447	117 498	100,0

* La formation est inconnue.

Effectifs stagiaires et le nombre d'heures stagiaires selon le genre et le secteur de formation en 2007 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteurs de formation	Nb heures stagiaires	%	Effectifs stagiaires			%
			Femmes	Hommes	Total	
Production	6 660 013	45,6	15 536	35 514	51 050	43,4
Aménagement	3 425 199	23,5	2 887	17 604	20 491	17,4
Transformation	672 492	4,6	3 109	4 942	8 051	6,9
Services	1 839 256	12,6	5 803	4 307	10 110	8,6
Inconnu*	1 994 581	13,7	10 716	17 080	27 796	23,7
Total	14 591 541	100,0	38 051	79 447	117 498	100,0

* Le secteur de la formation est inconnu.

1.3. Les diplômés par examen.

Diplômés* du CAPA et taux de réussite à la session 2008 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Conducteur machines forestières	21	91,3
Travaux forestiers - Bûcheronnage	97	81,5
Travaux forestiers - Sylviculture	44	91,7

*Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

Diplômés* du BEPA et taux de réussite à la session 2008 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Travaux forestiers	457	76,4

*Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

Diplômés* du bac pro et taux de réussite à la session 2008 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Gestion et conduite de chantiers forestiers	329	83,5

Diplômés* du BTSA et taux de réussite à la session 2008 France métropolitaine

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Gestion forestière	276	65,1

*Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

Principaux diplômes du second degré et de l'enseignement supérieur court obtenus par la VAE (effectifs cumulés de 2003 à 2007) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes	Options	Diplômés
BP	Responsable d'exploitation agricole	226
BPA	Chef d'exploitation en polyculture-élevage	110
CAPA	Travaux paysagers	60
BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	42
BTSA	Aménagements paysagers	34
BP	Industries agro-alimentaires	30
BTSA	Technico-commercial	28
BP	Travaux paysagers	24
BTSA	Industries agroalimentaires	22
Bac pro	Travaux paysagers	22
BTSA	ANABIOTEC	21
BEPA	Services	21
Total		640

1.4. Etude sur le placement des diplômés.

Etudes poursuivies(1) entre 2003 et 2007 par les élèves et apprentis diplômés du CAPA, selon le genre (en %) France métropolitaine et La Réunion

	CAPA, CS niv. V	BEPA, BPA niv. V	Bac pro, BTA, BP niv. IV	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire						
Filles	5,9	60,0	8,2	23,5	2,4	100,0
Garçons	8,3	57,9	22,1	11,0	0,7	100,0
Total	7,0	59,0	14,6	17,8	1,6	100,0
Voie de l'apprentissage						
Filles	3,6	63,6	7,3	20,0	5,5	100,0
Garçons	5,3	60,1	28,2	6,3	0,0	100,0
Total	5,1	60,7	25,0	8,4	0,8	100,0

⁽¹⁾Le taux de poursuite d'études s'élève à 66,5 % chez les élèves de CAPA et à 55,1 % chez les apprentis de CAPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de CAPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent chacune 4,8 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

⁽²⁾Formations paramédicales et du ministère Jeunesse et Sport

Taux d'insertion et de chômage en 2007 des élèves diplômés "CAPA unique" en 2003 selon les spécialités de formation France métropolitaine et La Réunion

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Travaux forestiers	ns	ns

Taux d'insertion et de chômage en 2007 des apprentis diplômés "CAPA unique" en 2003 selon les spécialités de formation France métropolitaine et La Réunion

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Travaux forestiers	ns	ns

Etudes poursuivies(1) entre 2002 et 2006 par les élèves et apprentis diplômés de BEPA en 2002, selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Bac pro	Bac techno	BTA	BPREA, BP niv. IV	BEPA, CAPA, BP, CS niv V	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire								
Filles	22,0	1,7	41,2	0,6	1,4	22,5	10,7	100,0
Garçons	78,2	3,2	4,8	5,6	1,8	5,8	0,7	100,0
Total	50,3	2,4	22,8	3,1	1,6	14,1	5,7	100,0
Voie de l'apprentissage								
Filles	62,0	1,3	1,3	8,9	1,3	16,5	8,9	100,0
Garçons	64,4	0,0	0,9	19,8	9,3	4,6	0,9	100,0
Total	63,9	0,2	1,0	17,7	7,7	7,0	2,5	100,0

⁽¹⁾Le taux de poursuite d'études s'élève à 84,0 % chez les élèves de BEPA et à 56,5 % chez les apprentis de BEPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de BEPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 6,7 % et 8 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

⁽²⁾Formations para médicales et du ministère jeunesse et sport

Taux d'insertion et de chômage en 2006 des élèves diplômés "BEPa unique" en 2002 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Travaux forestiers	84,6	12,0

Taux d'insertion et de chômage en 2007 des apprentis diplômés "BEPa unique" en 2002 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Travaux forestiers	ns	ns

Etudes poursuivies(1) entre 2003 et 2007 par les élèves et apprentis diplômés du bac pro en 2003, selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Autre niv. III	Niv. IV	CS Niv. V	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire							
Filles	66,5	0,4	2,5	4,4	19,3	6,9	100,0
Garçons	79,0	0,6	1,9	10,2	6,0	2,4	100,0
Total	75,2	0,5	2,1	8,4	10,0	3,7	100,0
Voie de l'apprentissage							
Filles	56,1	0,0	0,0	9,8	14,6	19,5	100,0
Garçons	70,1	1,5	3,6	17,5	5,8	1,5	100,0
Total	66,9	1,1	2,8	15,7	7,9	5,6	100,0

Etudes poursuivies(1) entre 2002 et 2006 par les étudiants et apprentis diplômés du BTSA en 2002, selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

BTSA	CPGE post BTSA sans poursuite	Licence pro MAP	Licence pro	Licence	Autres formations niv. III	Master	Ecole ingénieurs MAP**	Ecole ingénieurs	Autres formations niv. II	CS	Autres formations niv. IV et V	Total
Voie scolaire												
Filles	6,3	0,1	21,4	7,0	16,4	8,3	3,1	9,0	0,7	11,0	12,7	4,0
Garçons	14,4	0,6	16,8	5,9	12,5	6,9	0,9	10,1	0,5	12,0	17,0	2,4
Total	11,2	0,4	18,6	6,3	14,0	7,5	1,7	9,7	0,6	11,6	15,3	3,0
Voie de l'apprentissage												
Filles	2,9	0,0	16,2	8,8	8,8	20,6	0,0	5,9	1,5	10,3	20,6	4,4
Garçons	8,5	1,4	11,3	11,3	6,3	9,2	1,4	12,7	0,0	4,2	28,2	5,6
Total	6,7	1,0	12,9	10,5	7,1	12,9	1,0	10,5	0,5	6,2	25,7	5,2

⁽¹⁾Le taux de poursuite d'études s'élève à 49,4 % chez les élèves de BTSA et à 27,7 % chez les apprentis de BTSA. Les reprises d'études des étudiants et des apprentis de BTSA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 13,5 % et 25,7 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

⁽²⁾Ecole de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager

Taux insertion et de chômage en 2007 des diplômés "BTSA unique" France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Gestion forestière	87,1	7,5

Taux insertion et de chômage des apprentis du "BTSA unique" France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Gestion forestière	ns	ns

Taux d'insertion et de chômage en 2007 des élèves et apprentis diplômés "BTA unique" en 2003 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Elèves		Apprentis	
	% Insertion	% Chômage	% Insertion	% Chômage
Gestion et conduite chantiers forestiers	89,7	3,6	ns	ns

Taux d'insertion

Poursuites études	Sortis en 1990 ou 91 enquêtés en 1994 ou 95	Sortis en 1992 ou 93 enquêtés en 1996 ou 97	Sortis en 1994 ou 95 enquêtés en 1998 ou 99	Sortis en 1996 ou 97 enquêtés en 2000 ou 01	Sortis en 1998 ou 99 enquêtés en 2002 ou 03	Sortis en 2000 ou 01 enquêtés en 2004 ou 05	Sortis en 2002 ou 03 enquêtés en 2006 ou 07	Sortis en 2004 ou 05 enquêtés en 2008 ou 09	TOTAL
CAPA	47,8	46,7	57,0	57,1	61,5	62,3	47,7	55,0	54,4
BEPA	76,4	85,8	75,7	83,5	82,7	83,7	82,2	84,1	81,9
BTA/BAC PRO*	74,0	78,7	74,1	69,1	69,8	66,5	71,9	58,3	71,5
BTSA	12,9	12,0	4,2	7,7	43,4	46,0	57,5	67,1	31,8

* Bac Pro sortis en 2005 enquêtés en 2009

Types d'études poursuivies

	CAPA	BEPA	BTA-Bac Pro	BTSA
Université				21,8
Licences professionnelles				10,6
Ecole d'ingénieur			0,3	11,4
BTSA			84,6	24,7
BTA		60,1		
bac_pro_agricole		25,7		
BP_prof_BPREA		3,8		
BEPA		2,8		
CS		2,6		11,9
bacs_techno		2,5		
Niveau II EN				3,2
Niveau III EN			2,5	13,8
BEP_CAP_EN	4,1	0,8		2,7
Niveau IV EN		1,6	1,4	
Divers			1	

Diplômés "uniques"	Sortis en 1990 ou 91 enquêtés en 1994 ou 95	Sortis en 1992 ou 93 enquêtés en 1996 ou 97	Sortis en 1994 ou 95 enquêtés en 1998 ou 99	Sortis en 1996 ou 97 enquêtés en 2000 ou 01	Sortis en 1998 ou 99 enquêtés en 2002 ou 03	Sortis en 2000 ou 01 enquêtés en 2004 ou 05	Sortis en 2002 ou 03 enquêtés en 2006 ou 07	Sortis en 2004 ou 05 enquêtés en 2008 ou 09	TOTAL
CAPA	91,3	69,3	75,3	77,6	63,1	78,7	70,5	62,5	74,2
BEPA	39,4	42,6	47,7	35,2	39,2	35,2	34,6	15,9	34,5
BTA/Bac Pro	46,2	52,8	59,1	63,8	59,9	58,1	56,3	74,8	66,4
BTSA	90,6	88,0	94,4	95,8	88,8	85,1	68,5	55,9	85,6

Les diplômés "uniques" sont les jeunes entrés directement sur le marché du travail et ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur

Taux moyens d'insertion et de chômage	CAPA	BEPA	BTA/Bac Pro	BTSA
Taux d'insertion moyen entre 1994 et 2009	74,3	91,2	82,7	91,2
Taux de chômage moyen entre 1994 et 2009	15,6	8,8	8,8	4,8

Emplois	CAPA		BEPA		BTA/Bac Pro		BTSA		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ouvriers d'exploitation forestière ou de sylviculture	100	35,0	124	22,8	119	17,2	19	3,7	362	17,7
Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels	2	0,7	20	3,7	36	5,2	155	29,8	213	10,4
Exploitants forestiers indépendants	15	5,2	20	3,7	21	3,0	6	1,2	62	3,0
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	4	1,4	15	2,8	32	4,6	5	1,0	56	2,7
Ouvriers scierie	11	3,8	15	2,8	10	1,4			36	1,8

2. Les effectifs enseignants

32 IAE, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement.

2 PCEA, Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole.

27 PLPA, Professeur de Lycée Professionnel Agricole.

2 ACE, Agent Contractuel d'Enseignement.

7 départs possibles dans les trois ans à venir.

Les concours ouverts à la titularisation concernent uniquement les PLPA.

En 2009, 4 postes étaient ouverts en interne, 2 en externe.

Il n'y a pas d'autres concours prévus avant 2012.

ANNEXE 4 : LES ASSISES DE L'ETAP



Un pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public

→ 60 mesures

et

- | | |
|--|---|
| → Un pacte pour relever les défis de demain | 2 |
| → Un pacte avec les territoires et les établissements | 3 |
| → Un pacte avec les jeunes | 4 |
| → Un pacte avec la communauté éducative | 6 |
| → Un pacte au sein du ministère | 7 |

Un pacte pour relever les défis de demain

Le développement durable : une responsabilité et une opportunité pour la formation à de nouveaux métiers dans l'enseignement agricole

- Mesure 1 : inscrire le développement durable et les formations à ses métiers dans les missions de l'enseignement agricole (LMA)
- Mesure 2 : intégrer les exigences du développement durable dans la rénovation des référentiels de formation en particulier au travers des modules techniques (2010-2012)
- Mesure 3 : construire les formations professionnelles correspondant aux nouveaux métiers de la croissance verte (2010-2012)
- Mesure 4 : inscrire le développement durable comme axe prioritaire pluriannuel de la formation des personnels (2010-2012)

L'enseignement agricole acteur et diffuseur de l'innovation pour l'agriculture de demain

- Mesure 5 : inscrire l'innovation agricole et agroalimentaire dans les missions confiées à l'enseignement agricole (LMA)
- Mesure 6 : conventionner avec l'INRA et l'ACTA pour jumeler les exploitations des EPLEFPA et les centres INRA/ACTA en région (février 2010)
- Mesure 7 : inscrire les EPLEFPA comme membres du GIS « nouvelle relance agronomique » avec l'APCA, l'INRA, AgroParisTech et l'ONEMA (janvier 2010)
- Mesure 8 : consacrer une enveloppe CASDAR de 1 M€ pour lancer un appel à RMT destiné aux réseaux d'EPLEFPA (mars 2010)
- Mesure 9 : doubler le nombre des EPLEFPA participant aux RMT (2010-2012)

La formation des paysans : une clé pour nourrir le monde de demain

- Mesure 10 : mobiliser Agreeum sur l'ingénierie des systèmes de formation de l'enseignement technique à l'international (1er semestre 2010)
- Mesure 11 : créer un Module d'Initiative Locale « développement international - ingénierie de projet » (1er semestre 2010)
- Mesure 12 : tripler le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les classes de BTSA (2010-2012)

Un pacte avec les territoires et les établissements

Une gouvernance rénovée pour une déconcentration réussie de l'enseignement agricole public

Mesure 13 : adopter une charte de pilotage de l'enseignement agricole public (1er semestre 2010)

Mesure 14 : mandater le CGAER pour auditer le fonctionnement administratif de l'enseignement agricole et proposer une première vague de mesures de simplification en lien avec la mission « simplifions » du MAAP (1er semestre 2010)

Un projet stratégique de l'enseignement agricole public en Région

Mesure 15 : construire dans chaque région un projet pluriannuel pour l'enseignement agricole public (2011)

Mesure 16 : créer une représentation de l'enseignement agricole public : un directeur élu par ses pairs pour porter la voix de l'EAP auprès de tous ses partenaires (1er semestre 2010)

Mesure 17 : fédérer les EPLEFPA en pôles de compétences (2010-2012)

Mesure 18 : assouplir les contraintes juridiques de structuration des EPLEFPA (LMA)

Mesure 19 : créer la base juridique (GIP) permettant le fonctionnement en réseau des EPLEFPA, notamment de leur CFPPA, en région (1^{er} semestre 2010)

Mesure 20 : désigner un chargé de mission au niveau national pour favoriser les synergies des actions des EPLEFPA pour la formation professionnelle continue (janvier 2010)

Mesure 21 : mutualiser les tâches administratives où existent des synergies au niveau régional (2nd semestre 2010)

L'amélioration du pilotage et de la gouvernance des établissements

Mesure 22 : recentrer les conseils d'administration sur l'orientation stratégique par la création d'une commission permanente (2nd semestre 2010)

Mesure 23 : mettre en place un dialogue de gestion annuel entre la DRAAF et l'EPLFPA, basé sur des projets d'établissement rénovés (2010-2012)

Un pacte avec les jeunes

Les jeunes : acteurs reconnus de la politique de l'enseignement agricole

Mesure 24 : donner le droit de vote au CNEA pour les élèves et les étudiants (2010)

Visibilité et lisibilité de l'offre de formation de l'enseignement général, technologique et professionnel

Mesure 25 : faire de l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation une priorité du cahier des charges de la rénovation des diplômes professionnels (2010-2012)

Mesure 26 : arrêter le calendrier des rénovations pour les 3 années à venir (janvier 2010)

Une base contractuelle pour de nouvelles passerelles vers l'enseignement supérieur

Mesure 27 : inscrire les diplômes de l'enseignement supérieur court (BTSA et licences professionnelles) dans le LMD (2010-2012)

Mesure 28 : intégrer des pôles de compétences de l'enseignement technique aux pôles de compétences de l'enseignement supérieur (2010-2012)

Mesure 29 : prendre les mesures juridiques permettant l'habilitation des établissements d'enseignement supérieur agricole à délivrer la licence professionnelle (2nd semestre 2010)

Mesure 30 : intégrer les partenariats avec l'enseignement technique dans la part variable des dotations de l'enseignement supérieur (2010-2012)

Mesure 31 : mobiliser les personnels pour assurer des cours de perfectionnement aux jeunes de l'enseignement technique agricole pour préparer les concours post-BTSA (2010-2012)

Mesure 32 : mobiliser les étudiants pour accompagner les élèves de l'enseignement technique agricole vers l'enseignement supérieur dans le cadre du dispositif des « cordées vertes de la réussite » (2010-2012)

Mesure 33 : impliquer tous les établissements d'enseignement supérieur dans la formation des enseignants des EPLEFPA (2010-2012)

L'enseignement agricole acteur des politiques d'orientation

Mesure 34 : organiser un colloque national, avec les acteurs de l'orientation, sur les formations et les métiers de l'enseignement agricole (1^{er} semestre 2010)

Mesure 35 : intégrer l'enseignement agricole dans les outils interministériels liés à la réforme de l'orientation (2010-2012)

L'enseignement agricole engagé dans la lutte contre les sorties sans qualification et le décrochage scolaire

Mesure 36 : expérimenter la mise en place des livrets de compétences (2010-2012)

Mesure 37 : créer un outil de suivi des parcours des jeunes (2nd semestre 2010)

Une nouvelle image de l'enseignement agricole

Mesure 38 : faire évoluer la dénomination d'un enseignement qui n'est plus seulement agricole (mission parlementaire, 1^{er} semestre 2010)

Mesure 39 : lancer une campagne de communication sur l'enseignement agricole en lien avec les branches professionnelles (2010)

Mesure 40 : mettre en place la mesure « rendre plus attractives les formations initiales dispensées par les lycées agricoles », inscrite dans la charte sur l'emploi dans le secteur agroalimentaire, signée par le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi

Mesure 41 : expérimenter avec les professionnels, autour des exploitations des EPLEFPA de deux régions, un « salon de l'agriculture près de chez vous » pendant le salon de la porte de Versailles (février 2010)

Mesure 42 : organiser un concours artistique pour que les jeunes des établissements parlent de l'enseignement agricole" : « L'enseignement agricole, tu connais" ? » (fête de remise des prix pendant le salon de l'éducation 2010)

Un pacte avec la communauté éducative

Un accompagnement de carrière modernisé et dynamisé au sein du MAAP

Mesure 43 : s'engager à appliquer dans l'enseignement agricole les mesures de revalorisation de l'Education nationale (2010-2012)

Mesure 44 : augmenter le nombre de places offertes aux concours de recrutement des enseignants (2010-2012)

Mesure 45 : conduire une étude pour définir l'aire de mobilité professionnelle des enseignants et accompagner les secondes carrières des agents qui le souhaitent (2010-2012)

Mesure 46 : créer un observatoire du travail des enseignants (2nd semestre 2010)

Mesure 47 : mettre en place la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) décidée dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle : 1,84 M€ (2010)

Mesure 48 : redéfinir les référentiels des équipes de direction (1^{er} semestre 2010)

Mesure 49 : définir de nouvelles modalités de recrutement pour les équipes de direction et améliorer l'accompagnement à la prise de fonction (2011)

L'enseignement agricole : un laboratoire d'innovation et d'expérimentation pédagogiques

Mesure 50 : créer le conseil de l'éducation et de la formation dans les EPLEFPA (LMA)

Mesure 51 : donner le droit à l'expérimentation pédagogique aux établissements (LMA)

Mesure 52 : mettre à disposition des parents, des apprenants et des enseignants un espace numérique de travail dans tous les établissements (1^{er} semestre 2010)

Mesure 53 : créer un comité national de l'innovation pédagogique (1^{er} semestre 2010)

Un dispositif de formation continue rénové

Mesure 54 : organiser un séminaire pour identifier les axes de rénovation du dispositif de formation continue des personnels et de son pilotage (janvier 2010)

Mesure 55 : mobiliser les professionnels pour développer des stages en entreprise à destination des enseignants (2010-2012)

Un pacte au sein du ministère

L'enseignement agricole au cœur des politiques stratégiques du MAAP

- Mesure 56 : faire entrer l'enseignement agricole au Conseil Supérieur d'Orientation (1^{er} semestre 2010)**
- Mesure 57 : faire entrer l'enseignement agricole dans le Grand Conseil des Industries Agro-Alimentaires (1^{er} semestre 2010)**
- Mesure 58 : élargir la composition et les missions de l'observatoire national de l'enseignement agricole (1^{er} semestre 2010)**
- Mesure 59 : constituer, entre la DGPAAT et la DGER, une cellule d'appui à la coopération européenne en matière d'enseignement agricole et au montage de projets sur crédits communautaires (1er semestre 2010)**



- Mesure 60 : joindre « Le pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public » en addendum au 5ème schéma prévisionnel national des formations (février 2010).**

ANNEXE 5 : LES RÉNOVATIONS EN COURS.

<p style="text-align: center;">MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE</p>	
<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par Emmanuelle ILLAN tel. 01 40 55 56 45 fax. 01 49 55 50 62 N° NOR : AGRE0930277C</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 date : 15 décembre 2009</p> <p>EXTRAIT</p>
.../...	

La rénovation des autres options se poursuit jusqu'en 2012, suivant un calendrier déterminé en 2007, voir ci-dessous :

« Calendrier d'entrée en application de la rénovation du BTSA pour l'approche référentiels et pour l'évaluation ».

Options de BTSA	Rénovation de l'évaluation	Rénovation approche « référentiels »	
		Tronc commun	Domaine professionnel
Viticulture-oenologie			
Sciences et technologies des aliments	2001-2011		2009
Analyses agricoles, biologiques et biotechnologies			
Technologies végétales			
Production horticole	2010-2012		2010
Production animale			
Technico-commercial			
Gestion et maîtrise de l'eau			
Gestion forestière	2011-2013		2011
Gestion et protection de la nature			
Aménagements paysagers			
Génie des équipements agricoles			
Analyse et conduite des systèmes d'exploitation			
Développement des agricultures en région chaude	2012-2014		2012
Aquaculture			
Services en espace rural			

Remarque : Ce tableau reprend les actuelles dénominations des options, les rénovations à venir pouvant conduire à en changer.

La définition de BTSA rénové, à partir de 2009, au niveau des référentiels 'professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Dans la période 2009-2013, le nouveau dispositif d'évaluation s'appliquera exclusivement aux options de BTSA entièrement rénovées (rénovation du tronc commun et rénovation du domaine professionnel). Pour les options de BTSA non encore totalement rénovées ainsi que pour les BTSA « Aquaculture » et « Services en espace rural », le dispositif d'évaluation en vigueur dans l'option est maintenu..../...

ANNEXE 6 : LES SOURCES

AFOCEL. *Mémento de l'AFOCEL 2006.* Nangis, 2006.

AFOCEL, Association forêt cellulose. *Plan d'actions pour pérenniser la main d'œuvre en exploitation forestière et renforcer l'attractivité des métiers forestiers*, 2006.

BALLU, Jean-Marie. Rapport du CGAER : *Pour mobiliser la ressource de la forêt française*. Paris, 22 octobre 2007.

DGER. Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la pêche *Panorama de l'enseignement agricole 2009*. Paris, septembre 2009.

FCBA. *Mémento 2008/2009.* Paris 2008.

Forêt Privée Française. *Les chiffres clés de la Forêt Privée.* Paris, Edition 2008-2009.

LAURIER, Jean-Pierre, *Le bûcheronnage mécanisé en France : Enjeux et perspectives à l'horizon 2010.* AFOCEL. Nangis, février 2005.

LAURIER, Jean-Pierre. AFOCEL. *Plan d'action pour pérenniser la main d'œuvre en exploitation forestière et renforcer l'attractivité des métiers.* Convention DGFAR n° 59-02 E16/05. Nangis, juin 2006.

LAURIER, Jean-Pierre ; LE NET Elisabeth ; THIVOLLE, Alain. FCBA. *Evaluation de l'emploi lié à la mobilisation de bois supplémentaire 2012 et 2020.* Convention DGFAR E07/08 du 4 avril 2008. Paris, juin 2008.

LECOEUR, Constant. Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte. Rapport du comité de filière Agriculture et forêt. Paris, décembre 2009.

Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la pêche. *Assises de l'enseignement agricole publique. Un pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public.* Paris, décembre 2009.